

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 décembre 2004, 19 h
Bibliothèque de Pointe-Claire
100, avenue Douglas Shand
Pointe-Claire

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 13 décembre 2004

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL.....	3
REPRISE DE LA SÉANCE.....	7
PÉRIODE DE QUESTIONS.....	8
LA PRÉSIDENTE	102

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

5 Bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique de consultation et vous invite à prendre place.

Ladies and gentlemen, good evening ! Welcome to tonight's public consultation meeting. I invite you to take a seat before we begin.

10 Comme vous le savez, la consultation publique à laquelle vous participez ce soir porte sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, qui sont commissaires additionnels à l'Office, 15 de madame Michèle Bertrand, qui agit à titre d'analyste principale ainsi que de monsieur Rémi Vanesse, qui agit à plusieurs titres dont celui de chercheur et qui est dans la salle.

Tonight's meeting will be held mostly in french. However, anyone who wishes to address the board in english is invited to do so.

20 Plusieurs personnes nous assistent dans cette démarche de consultation. À la table d'accueil près de l'entrée se trouve madame Espach ainsi que le secrétaire général de l'Office, maître Cardinal, et le directeur des services administratifs, monsieur Doré.

25 Pour présenter le projet de politique et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes accompagnés de madame Céline Topp, directrice du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, de madame Isabelle Dumas, chef de division au même service ainsi que de monsieur Dominique Dufort, également du même service. Plusieurs professionnels de la Ville et des arrondissements sont également présents dans la salle pour 30 donner de l'information complémentaire au besoin.

Je vous signale que toutes les séances sont enregistrées et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site internet de l'Office. Monsieur Martin Blanchette s'occupe de la sonorisation et les transcriptions sont assurées par madame Louise Philibert.

35 *It is important to point out that public consultations are held for the citizens who have the right to be well informed on projects and policies that may affect their quality of life. Citizens are also have the right to voice their opinion and influence the decision making process.*

40 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparentes et efficaces. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance du Code à la table d'accueil et sur le site internet de l'Office.

45 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter madame Céline Topp à introduire
les personnes qui l'accompagnent pour présenter le projet de politique. Nous prendrons ensuite
une courte pause au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire
au registre à la table d'accueil à l'entrée de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai des citoyens à
50 venir poser leurs questions. Cela se passera de la façon suivante. Toute personne qui veut poser
une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place à la table devant
moi selon l'ordre d'inscription. Je permettrai deux questions par intervention et je vous demande
d'éviter les longs préambules sauf si c'est indispensable pour comprendre la question.

55 En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible
de poser leurs questions et puisque le registre reste ouvert jusqu'à la fin de la séance, vous avez
la possibilité de vous réinscrire afin de poser toutes vos questions.

60 *To begin the meeting, I will invite the person in charge of the draft heritage policy, Mrs
Céline Topp, to introduce her team and describe the project. I will then invite citizens to ask
questions. This will proceed as follows. Any person who wishes to ask questions must first register
with the office personnel seated at the room entrance. I will then invite the citizens in the order in
which there registered. I will allow two questions per intervention. I ask all participants to avoid
preambles and lightly introductions. This is to ensure that as many citizens as possible have the
65 opportunity to ask questions and since the register is kept open during the evening, any person
who wishes to ask more questions may register again.*

70 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc, à
moi. Toutes les réponses doivent aussi m'être adressées. Il n'y a aucun échange direct entre le
public et les représentants municipaux.

75 La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire
ou des clarifications et je m'assurerai que toute question recevra une réponse.

*Let me assure those of you who are more at ease in the english language that you will
75 have the opportunity to raise questions in english and we will make sure that the answer will be
given to your full satisfaction.*

80 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de
permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les
échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie.

Alors, j'invite maintenant madame Céline Topp à prendre la parole.

Mme CÉLINE TOPP:

85

Bonsoir. Alors, nous sommes accompagnés ce soir de l'équipe du Bureau du patrimoine et de la toponymie dirigé par monsieur Jean-François Gravel et également de monsieur Jean-François Leclerc qui a été responsable du Groupe de travail sur le patrimoine immatériel durant l'élaboration du projet de politique qui va vous être présenté ce soir par madame Isabelle Dumas.

90

Mme ISABELLE DUMAS:

95

Bonsoir. La présentation de ce soir va suivre le déroulement qui est montré à l'écran. On va donc commencer par vous parler des grands jalons de l'élaboration du projet de politique, ensuite de l'objet même de la politique, de ses fondements, de la définition de patrimoine sur laquelle s'appuie le projet de politique du patrimoine et des grands axes d'intervention de la politique.

100

Good evening. I will make a presentation of the City's draft heritage policy in french and then, I will make a brief summary in english at the end.

105

Alors, depuis de nombreuses années, les citoyens montréalais ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations en terme de patrimoine et au sommet de Montréal en juin 2002, ces préoccupations sont cristallisées dans une recommandation spécifique de la part d'un atelier qui portait sur la protection et la mise en valeur du patrimoine à l'effet que la Ville se dote d'une politique du patrimoine.

110

Pour donner suite à cette recommandation, l'administration municipale a mis sur pied un groupe-conseil dirigé par madame Gretta Chambers et composé de personnalités montréalaises qui ont élaboré un énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine. Cet énoncé d'orientation a été rendu public au printemps dernier et c'est sur la base de l'énoncé qu'a été élaboré le projet de politique qu'on vous présente aujourd'hui.

115

L'objet de la politique, c'est essentiellement d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires en matière de patrimoine d'une part pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais et, d'autre part, pour faire du patrimoine un levier de développement culturel, social et économique. On parle donc d'une vision commune vers la réalisation de laquelle chacun a son rôle à jouer.

120

Les grands fondements de la politique. D'abord, bien sûr, la reconnaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine montréalais, ensuite, une vision intégrée du patrimoine pour un cadre de vie de qualité et durable. On parle donc de la richesse non seulement d'éléments ponctuels du patrimoine pris isolément, mais de la combinaison de ces éléments. Donc, un bâtiment qui est riche non seulement par sa propre valeur, mais par son histoire, par le paysage dans lequel il s'inscrit ou par les traditions qui y sont associées. Troisième fondement, l'importance des connaissances, de l'acquisition, du partage de connaissance, prérequis essentiel à toute intervention en matière de patrimoine. Quatrième fondement, l'importance de

125

l'appropriation collective du patrimoine et, finalement, l'importance d'enrichir cet héritage, qui est le nôtre, et de le transmettre.

130 Vous voyez à l'écran la définition du patrimoine qui est dans la politique qui nous dit que le
patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une
collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir
la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur ou de le
transmettre. C'est la définition qui a été élaborée par le Conseil du patrimoine de Montréal,
135 définition qui a ensuite été reprise dans l'énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine,
définition que le projet de politique du patrimoine reprend à son tour.

C'est une définition très large qui permet d'aborder le patrimoine architectural, le
patrimoine paysager, naturel, patrimoine archéologique, l'art public, le patrimoine mobilier, c'est-à-
140 dire les collections municipales, les archives, patrimoines commémoratifs et le patrimoine culturel
immatériel. C'est une définition qui ne veut pas dire nécessairement que tout ce qui est sur le
territoire ait une valeur patrimoniale, mais plutôt que les éléments de notre patrimoine se retrouvent
à travers une gamme très vaste de composantes de la vie urbaine y compris celles qui sont
intangibles.

145 Le projet de politique du patrimoine est structuré selon trois grands axes. Un premier est
l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine ou, autrement dit, comment
la Ville entend intervenir en matière de patrimoine; le second et le troisième nous parlent de l'action
de la Ville comme propriétaire exemplaire et comme gestionnaire exemplaire, c'est-à-dire que la
150 politique identifie quelles sont les interventions que la Ville met de l'avant d'une part dans son rôle
de propriétaire et d'autre part, dans ses nombreux rôles de gestionnaire.

Le premier axe, donc, c'est l'établissement d'un système d'organisation de l'action en
patrimoine. C'est ce qui identifie d'abord comment la Ville souhaite agir d'abord à l'intérieur de ses
155 propres composantes puisque la Ville agit à travers de multiples services corporatifs, à travers tous
ses arrondissements, à travers ses sociétés paramunicipales, donc, joue de nombreux rôles en
matière de patrimoine et a besoin d'assurer la meilleure organisation possible de son action.
Système d'organisation de l'action en patrimoine également pour assurer la cohérence et la
complémentarité des actions de la Ville et de ses partenaires.

160 Vis-à-vis de ses partenaires, la Ville joue un rôle double. D'une part, un rôle proactif pour
encourager certains de ses partenaires à prendre des responsabilités en matière de patrimoine ou
pour provoquer l'émergence de solutions créatives dans certains cas et, d'autre part, un rôle de
soutien vis-à-vis les nombreux acteurs du milieu patrimonial qui sont déjà actifs, qui prennent déjà
165 des initiatives dont la Ville souhaite aider le maintien.

Quand on parle de système d'organisation de l'action en patrimoine, on parle de l'action de
la Ville, mais on parle également de partenaires, de participants à ce système d'organisation. Le
premier participant, c'est le citoyen dans tous les rôles qu'il peut avoir à jouer au niveau du
170 patrimoine; ensuite, les instances consultatives qui interviennent sur le territoire municipal en

175 matière de patrimoine : on pense au Conseil du patrimoine de Montréal, mais on pense aussi dans les arrondissements aux comités consultatifs d'urbanisme qui sont appelés régulièrement à se prononcer sur des questions de patrimoine; ensuite, les partenaires gouvernementaux, gouvernement du Canada, gouvernement du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal et, enfin, les nombreux partenaires du milieu, les établissements d'enseignement, universités, les autorités religieuses, les associations et ordres professionnels, le milieu associatif, le milieu des archives, les musées et les lieux de diffusion, le milieu des affaires, l'industrie de la construction, l'industrie touristique, l'industrie culturelle, les médias.

180 Le deuxième axe d'intervention de la politique nous parle des actions de la Ville comme propriétaire exemplaire. La Ville est propriétaire d'un patrimoine vaste et varié, autant propriétaire de bâtiments, mais de parcs, de rues, de la trame de ses rues, propriétaire d'ouvrages de génie, de patrimoine archéologique, naturel, d'œuvres d'art et de collections aussi diverses que ses collections scientifiques ou archivistiques.

185 De façon générale vis-à-vis de ses propriétés, la Ville a l'intention de développer une vue d'ensemble de la façon dont elle intervient et une coordination de ses actions à travers ses diverses composantes. La Ville a l'intention d'accroître sa connaissance de son propre patrimoine, de susciter l'implication de partenaire pour l'aider dans la mise en valeur de certains biens et
190 finalement, de réserver une place privilégiée au patrimoine dans le budget municipal par la création d'un fonds qui soit dédié spécifiquement à des interventions sur le patrimoine de propriété municipale.

195 À l'intérieur de la politique, il y a des enjeux plus pointus relatifs au patrimoine bâti et archéologique et paysager de propriétés municipales, au patrimoine naturel, au patrimoine artistique et au patrimoine mobilier dont toutes les multiples collections municipales.

200 Troisième axe de la politique, c'est le rôle de la Ville comme gestionnaire exemplaire. Alors, ici, la Ville n'agit plus sur ses propres propriétés, mais la Ville agit comme gestionnaire du territoire qui fait un plan d'urbanisme, qui fait des règlements, qui donne des subventions à des individus ou à des organismes qui agissent en matière de patrimoine.

205 Alors, comme gestionnaire, la Ville entend encore une fois développer une vue d'ensemble et une coordination de ses actions, accroître la connaissance de son patrimoine, consolider ses acquis également, puisque la Ville a une vaste expérience en gestion de patrimoine, et raffiner ses outils de gestion actuelle, améliorer l'information et le support aux citoyens, développer la convivialité des processus reliés à l'obtention d'autorisations, améliorer la performance des programmes de subventions et les compléter lorsque possible par d'autres types de mécanisme comme des mécanismes incitatifs.

210 À l'intérieur de la politique, donc, il y a des enjeux plus pointus qui se déclinent comme enjeux de gestion, enjeux relatifs à la gestion du patrimoine bâti, archéologique et paysager, enjeux relatifs au patrimoine naturel, au patrimoine artistique, à la commémoration, au patrimoine

215 culturel immatériel, à la sensibilisation et enfin, des enjeux relatifs à une série de territoires à haute valeur patrimoniale pour lesquels il y a des enjeux particuliers.

220 Alors, ceci termine la présentation. On a préparé des présentations plus détaillées sur un certain nombre de sujets; si jamais certaines personnes souhaitent les entendre sur les actions de la Ville comme propriétaire, sur les collections municipales, les actions de la Ville comme gestionnaire, le patrimoine archéologique, le patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation et plan d'urbanisme et patrimoine.

225 *A few words in english about the draft policy. The policy has two main objectives. To establish guidelines for the City's own actions on heritage and to ensure the coherence and complementarity of action taken by the City and by its partners.*

230 *You can see here the definition of heritage on which the policy is based. It tells us that heritage represents any assets or any group of assets, natural or cultural, tangible or intangible, that a community recognizes for its value as witness to history, while emphasizing the need to safeguard and protect it, make it their own, develop it and disseminate it.*

235 *Supported by that definition, the policy considers a very wide scope of heritage. We are talking about built, archeological, landscape and natural heritage, movable heritage, which includes the City's collections and archives as well as intangible cultural heritage.*

240 *The policy is structured around three key areas. First, establishing a system of organization for action on heritage, which tells us how the City intends to work by itself and with its partners on heritage. Second and third, the actions of the City as an exemplary owner and exemplary manager, which tell us what the City intends to do, both as an owner and as a manager of heritage.*

As a whole, with the policy, the City intends to affirm its leadership to encourage the development of a collective vision and a shared responsibility for Montreal heritage. Thank you.

245 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

250 Merci beaucoup, Madame Dumas. Alors, ceci complète la présentation. Nous allons prendre une pause de cinq minutes au cours de laquelle ceux qui désirent poser des questions sont invités à s'inscrire auprès de madame Espach à l'arrière de la salle. Donc, nous reprenons dans cinq minutes, à 7 h 28. À tout à l'heure.

PAUSE... REPRISE

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

255 Alors, avant d'appeler le premier intervenant à la table, je vais demander à madame Topp de faire une mise au point sur une information qui a été donnée à la dernière assemblée relativement à la responsabilité d'entretien des bâtiments qui sont classés ou cités. Madame Topp.

260 **Mme CÉLINE TOPP:**

 Alors, jeudi dernier un citoyen posait la question à savoir s'il y avait des moyens coercitifs pour l'entretien des biens qui étaient cités en vertu de la Loi sur les biens culturels. Alors, on se rappelle que ce pouvoir-là est un pouvoir qui est confié à une municipalité qui peut sur son territoire
265 procéder à la citation de bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Donc, effectivement l'article 60.19 de la Loi est un article déclaratoire à l'égard de l'entretien de ces biens cités. On y indique que le bien doit être maintenu en bon état. Toutefois, c'est un article déclaratoire et qui ne donne pas lieu, qui n'est pas... le fait de ne pas le respecter ne constitue pas une infraction en vertu de la Loi sur les biens culturels. Donc, dans cette condition-là, c'est comme j'expliquais la semaine
270 dernière, la Ville utilise sa réglementation pour signifier soit ses règlements en matière de construction, en matière de sécurité, en matière de salubrité, pour plutôt faire les avis puisque la Loi sur les biens culturels n'ouvre pas la porte à ces infractions.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

275 Merci, Madame Topp. Alors, j'inviterais maintenant monsieur ou madame Claude Jourdain. Si vous souhaitez venir accompagné d'une personne, si vous le voulez, c'est permis, mais il faut apporter sa chaise.

280 **M. CLAUDE JOURDAIN :**

Bonsoir.

285 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Bonsoir, Monsieur.

M. CLAUDE JOURDAIN :

290 Bienvenue à Pointe-Claire.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

295 Merci.

M. CLAUDE JOURDAIN :

300 Alors, je travaille pour la Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'ouest de l'île qui intervient sur l'ensemble du territoire de l'ouest de l'île et ceci comprend les municipalités, arrondissements, villes, anciennes villes ou autres qu'on pourrait appeler qui vont de Dorval pour la partie la plus à l'est et Pierrefonds et tout ce qui englobe... c'est-à-dire tous les autres arrondissements qui sont à l'ouest de ces deux arrondissements-là.

305 Alors, voilà. Vous n'êtes pas sans savoir que le territoire a été réorganisé il y a quelques années, puis il va l'être encore réorganisé. Alors, ma première question, parce que la politique, on dit que c'est la politique de la protection du patrimoine de Montréal, ma première question, c'est... je sais que dans une autre séance de consultation, on a dit qu'on travaillait avec le cadre actuel qui est la Ville de Montréal avec l'ensemble de ses arrondissements, mais la question que je vous poserais, c'est : Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de faire des démarches auprès du comité de transition qui travaille à réorganiser, une autre fois, le territoire de la Ville de Montréal pour que la politique du patrimoine puisse couvrir plus grand que ce qui va rester de la Ville de Montréal en 310 2006 compte tenu qu'il y a des éléments qui sont, par exemple au niveau du patrimoine naturel, on ne peut pas couper ça à une frontière très précise, on peut le faire sur une carte, mais ça ne se fait pas nécessairement sur le paysage. Je vous donne cet exemple-là parce qu'il est peut-être le plus 315 facilement compréhensible.

320 Il y a des grands parcs nature, par exemple le parc de l'Anse-à-l'Orme. Est-ce que d'un côté on va dire que ça ne s'applique pas parce que c'est Kirkland, puis de l'autre côté, ça s'applique parce que c'est Pierrefonds ? Alors, cette question-là, c'est : Est-ce qu'il ne serait pas pertinent de faire des démarches auprès du comité de transition qui est à l'œuvre depuis plusieurs semaines, plusieurs mois même je pense, pour faire en sorte que la politique puisse couvrir un territoire qui est beaucoup plus large que ce qui va résulter en 2006 ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

325

Votre question est très claire. Je crois qu'il y a certains éléments de réponse qui ont déjà été fournis. Madame Topp ?

Mme CÉLINE TOPP:

330

Oui, il y a eu déjà des échanges avec le comité de transition sur différents aspects, notamment sur la portée par exemple du plan d'urbanisme qui vient d'être adopté par le conseil municipal et d'autres grands éléments de gestion, on parle de la politique sur le patrimoine aujourd'hui, mais la politique sur les milieux naturels et d'autres grands aspects, d'autres grandes orientations, et il y a des discussions aussi qui se font avec le gouvernement du Québec, mais c'est une décision qui appartiendra au gouvernement, mais le dossier a été mis à l'agenda de ces comités-là.

335

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

340

Et est-ce que vos représentations auprès du comité de transition et du gouvernement du Québec vont dans le sens des commentaires de monsieur Jourdain ?

Mme CÉLINE TOPP:

345

Oui, exactement.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

350

Donc, c'est une position de la Ville officiellement ou ce sont des représentations qui peuvent varier d'un service à l'autre ? Est-ce que la Ville a adopté, ou le conseil de ville ou l'exécutif, une proposition officielle par rapport à la réorganisation territoriale ou non ?

Mme CÉLINE TOPP:

355

Officiellement par le biais d'une décision de son conseil municipal, non. Mais à l'occasion par exemple de l'adoption du plan d'urbanisme par le conseil municipal, monsieur Arbour, qui est le membre du comité exécutif responsable du dossier de l'aménagement et de l'urbanisme, a fait état de l'intérêt que le plan d'urbanisme adopté puisse survivre à l'échelle de l'île au 1^{er} janvier 2006 et on sait que plusieurs aspects dans le plan d'urbanisme touchent les questions dont on traite ce soir puisque le plan d'urbanisme contient beaucoup d'éléments en matière de patrimoine, que l'on parle de patrimoine bâti, de patrimoine archéologique, de patrimoine naturel.

360

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

365

Et le projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui a fait l'objet d'une consultation publique présidée par mon collègue monsieur Archambault au printemps dernier a été dans une version peut-être modifiée adopté par l'exécutif à sa rencontre de la semaine dernière. Est-ce qu'au niveau de cette résolution, est-ce qu'il y a des conditions particulières rattachées par exemple à la géographie de l'île et à la répartition des milieux qui

370

faisaient l'objet de protection dans le projet ?

Mme CÉLINE TOPP:

375

Présentement, la Ville agit dans son cadre légal actuel, donc, elle adopte ces politiques-là et elles prennent leur plein effet sur l'ensemble de l'île; par la suite, au 1^{er} janvier 2006, c'est le gouvernement du Québec qui a à décider du statut de ces différents éléments-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

380

Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Jourdain ?

M. CLAUDE JOURDAIN :

385

Oui, merci. Ma deuxième question, si j'ai le droit à une autre question...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

390

Oui.

M. CLAUDE JOURDAIN :

395

Ma question est à un autre niveau. Vous parlez beaucoup dans le document du milieu associatif, en tout cas, il y avait aussi une mention qui avait été faite dans l'énoncé pour la politique par le groupe de madame Chambers, on mentionne le milieu associatif. On dit dans la politique qu'on va soutenir, on va travailler avec le milieu associatif ; on est très heureux de voir que vous parlez d'Héritage Montréal, c'est un organisme qu'on apprécie beaucoup, mais vous ne parlez pas, vous ne définissez pas c'est quoi le milieu associatif. Ce n'est pas défini. Est-ce que c'est voulu ? Est-ce que vous ne voulez pas exclure des gens ? Comment vous allez faire pour définir que, par exemple, vous allez soutenir le milieu associatif et ça va être qui le milieu associatif ? De quelle façon, quel critère vous allez utiliser pour dire que oui, ce groupe-là est du milieu associatif et tel autre ne l'est pas ?

400

On a beau chercher dans les documents, on ne voit... en tout cas, moi je n'ai pas vu ça, ça n'a pas été clair et les différentes personnes qui ont travaillé avec nous sur une proposition de mémoire n'ont pas... en tout cas, se posent des questions à ce niveau-là.

405

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

410 J'ajouterais même à la question de monsieur Jourdain, au sein des organismes à but non
lucratif ou autres du milieu associatif, est-ce qu'il y a certaines activités qui au cours de la période
de mise en œuvre de la politique qui est quand même assez longue, vous seriez plus favorable à
soutenir ?

415 **Mme CÉLINE TOPP:**

Non. Premièrement, il n'y a pas une définition... on a parlé du milieu associatif et on n'a
pas défini parce qu'on aurait pu nommer par exemple en matière de patrimoine les sociétés
d'histoire, on aurait pu au milieu naturel nommer certains groupes aussi. Bon. Alors, on a utilisé le
420 générique sans exclure personne. La politique va nous permettre premièrement de faire une
meilleure connaissance de tout cet environnement-là et à travers le réseau patrimoine qui va se
mettre sur pied aussi donner un lieu d'échange au milieu associatif dans tous ces aspects de
patrimoine qui sont touchés par la politique.

425 Le projet de politique prévoit une mise en place sur un horizon d'environ dix ans, donc, il y
aura justement une évolution à suivre dans les activités qui seront supportées dans le cadre de la
politique. Et puis à chaque année, on aura l'occasion, on précise dans la politique qu'à chaque
année, il y aura un suivi dans la mise en œuvre de la politique qui sera fait devant une commission
du conseil de la Ville, ce qui permettra de déposer annuellement des plans d'action et de faire un
430 bilan de l'année qui se serait écoulée.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

435 À la lecture de la politique, j'aurais été portée à croire que les activités liées à la
sensibilisation et à la diffusion des connaissances seraient de façon générale accueillies
favorablement pour fin de support au milieu associatif, mais d'après ce que vous indiquez, ce
serait toutes les activités qui dans une première étape feraient l'objet...

Mme CÉLINE TOPP:

440 D'une évaluation premièrement, puis comme on le sait, la Ville fonctionne toujours avec...
on est un organisme public, donc, c'est des programmes qui vont sûrement se mettre en place
avec certains critères, donc, pour permettre à tous d'être traités avec équité et sur un même pied
d'égalité par rapport à l'aide financière qui pourrait être offerte par la Ville.

445 Mais on ouvre aussi la voie dans la politique à d'autres types d'aide. Ça peut être de
faciliter l'accès à des locaux, faciliter l'accès à l'information. Donc, tout ça aussi fait partie de ce
qu'on entend par supporter le milieu associatif, donc, ce n'est pas uniquement des supports
financiers.

450

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beudet ?

455 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:**

Vous avez mentionné tout à l'heure dans la présentation que vous aviez une capsule d'information sur la sensibilisation, ce serait peut-être intéressant de voir qu'est-ce que la Ville entend faire.

460

Mme ISABELLE DUMAS:

Alors, la grande orientation de la politique en matière de sensibilisation est le soutien aux organismes qui permettent de favoriser l'appropriation du patrimoine par la population. Donc, les sous-orientations : soutenir et faire connaître les initiatives locales, soutenir le milieu associatif et élargir la collaboration et la complémentarité ; soutenir et travailler de concert avec les musées montréalais où encore une fois la Ville entend élargir la collaboration et la complémentarité de ses actions avec celles des musées montréalais et améliorer le soutien aux efforts de promotion des musées et enfin, soutenir le développement du Réseau patrimoine Montréal.

470

Alors, dans les grandes lignes, ce sont les recommandations de la politique en matière de sensibilisation.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

475

Est-ce que vous avez déterminé au niveau des initiatives locales les créneaux que vous alliez soutenir en particulier et si cela est à faire? Ou est-ce qu'il y a une programmation triennale ou sur dix ans ?

480

Mme CÉLINE TOPP:

C'est à établir parce qu'à l'intérieur justement de la mise sur pied du Réseau patrimoine Montréal, le milieu associatif va être invité à décrire leurs champs d'activités. La Ville, l'an dernier et l'an prochain, on va soutenir la publication du calendrier des événements du réseau pour faire justement connaître les initiatives des différents groupes et par la suite, ça se développera avec une connaissance de ces initiatives et le support qui serait adéquat avec des programmes qui viendront traduire ce soutien.

485

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

490

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

495 Est-ce qu'au niveau des ressources, c'est toujours le nerf de la guerre, j'imagine que le milieu associatif attend de connaître une réponse tangible, le soutien financier, vous nous aviez déposé le budget du Bureau du patrimoine, entre autres pour votre information, un budget de subventions de 7 740 200 \$; est-ce qu'il y a une partie de ça qui est déjà prévue pour fin de cette sensibilisation ou est-ce qu'on est encore trop tôt dans le processus ?

500 **Mme CÉLINE TOPP:**

505 Le sept millions dont on parle, c'est vraiment les programmes de subventions que l'on connaît actuellement qui sont reconduits dans notre budget 2005. Maintenant à la suite de la consultation publique, de l'adoption de la politique et tout ça, il y aura probablement des réallocations budgétaires qui se feront, mais dans l'année 2005, c'est par des réallocations budgétaires que les nouveaux programmes seront soutenus.

510 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Et en proportion, est-ce qu'il y a une portion substantielle pour le soutien aux initiatives locales et au milieu associatif ?

515 **Mme CÉLINE TOPP:**

Là, il faudrait plus aller dans le détail. Par exemple comme le Réseau patrimoine, cette année il y a eu un budget de 72 000 \$ qui a été consacré au soutien des projets du Réseau patrimoine Montréal et surtout son démarrage.

520 Maintenant, il y a des montants d'argent qui sont consacrés soit par le Service du développement culturel au milieu associatif pour certains projets d'accès à la culture et au patrimoine. Alors, peut-être que c'est à travers ces programmes-là qu'il y a une aide présentement qui est accordée. Ce qui est prévu, c'est qu'à la suite de toute cette consultation publique, il y aura une réorganisation, une réallocation de ces budgets afin de traduire concrètement les objectifs de la politique du patrimoine.

525 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Jourdain ?

530 **M. CLAUDE JOURDAIN :**

Oui, oui, merci.

535 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

J'aimerais vous demander de me rappeler, vous êtes la Société de découverte et de sauvegarde ?

540 **M. CLAUDE JOURDAIN :**

C'était Découverte et Sauvegarde du patrimoine de l'ouest de l'île.

545 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Je vous remercie. N'hésitez pas à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

M. CLAUDE JOURDAIN :

550 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

J'inviterai maintenant madame Pamela Plumb.

555

Mme PAMELA PLUMB :

Good evening.

560 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Good evening.

565 **Mme PAMELA PLUMB :**

My name is Pamela Plumb and, excuse me for I will address you in english.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

570 *No excuses.*

Mme PAMELA PLUMB :

575 *Well, I just wanted to mention some of my concerns. I read through the document and I think that all of us here tonight are very happy to see that architectural heritage is being protected. It seems to me that, you know, it is obvious that we would want to protect our religious buildings, our museums, we would want to protect our historical public buildings, but I was wondering, what's going on in terms of the vernacular architecture, in terms of the small private property that really*

580 *make up the fabric in which the others are beautiful jewels but the real fabric, I think, in the memory
of a community is made up through its sort of ordinary vernacular buildings. So, I wondered, that is
my question, whether you will be taking some initiatives in that direction, both in terms of, well...
For instance. in Pointe-Claire, village where I own property, the municipality of Pointe-Claire has or
the borough of Pointe-Claire has past some of the quite rigorous bylaws that protect and prohibit
the destruction of... these or not I guess true patrimonial houses, but they are of historical interest.
585 Many of the people that own them are... you know, some of them are retired, this is not a wealthy
community necessarily, and so, are there going to be any kind of initiatives to... you can prevent,
but you also have to give incentives to people to try to restore and protect those little houses. I just
wondered what you had planned in that direction.*

590 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Are you speaking specifically about the river shore?

595 **Mme PAMELA PLUMB :**

*Well, yes, I'm speaking specifically on the West Island for now. But also I'm sure that
argument could also be made for some of the old neighborhoods in Montreal proper who also have
sort of vernacular houses, that have witnessed history and are worthy of protection.*

600 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

If the answer is giving partly in french, is it fine with you?

605 **Mme PAMELA PLUMB :**

O.K.

610 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

*Qu'est-ce qui arrive avec du patrimoine vernaculaire dont il n'est pas fait mention, je crois,
spécifiquement dans la politique ?*

615 **Mme ISABELLE DUMAS:**

*This is what we've called in the draft policy «local heritage». So in terms of identifying it
and in terms of having bylaws protecting it, most of it is done by the master plan which has just
been adopted a few weeks ago. But in terms of... if I understand well the second part of your
question was more about incentives to encourage people to protect their heritage, so this is more
done by... programme de subvention, subsidy programs.*

620

Mme PAMELA PLUMB :

But are there really ones that... Are there many available to protect buildings that are not sighted or they don't have...

625

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mrs Plumb, please address the question to me.

630

Mme PAMELA PLUMB :

Oh, I'm sorry.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

635

That's o.k.

Mme PAMELA PLUMB :

640

Are there available programs, sufficient programs that actually give incentives to... properties that are not... you know, historical sighted properties ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

645

Est-ce qu'il y a des cas spécifiques ? On peut penser aux parcours riverains, vous avez parlé des côtes, des montées, du patrimoine pas champêtre mais agricole, dans l'ouest de l'île, il y a quand même plusieurs éléments, mais en terme de programme de subvention spécifique, ce n'est pas rendu là ?

650

Mme CÉLINE TOPP:

Non, pas encore.

Mme PAMELA PLUMB :

655

Well, maybe this is something... I know that always the budget is the problem, but I think that you...it might be worth while to look at the some historic american cities who have programs that... they can be like small tax incentives, they can be small things, but, you know, it can be very helpful giving private owners incentives. It works the same way for the lakeshore for instance. The majority of our lakeshore is made up of private properties and we do have some wonderful parks but if people don't... aren't encourage to naturalize their lakeshore ... I'm glad we have the parks but nonetheless the lakeshore suffers too

660

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

665

I understand. Do you have an other question ?

Mme PAMELA PLUMB :

670

That's it.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

That's it ?

675

Mme PAMELA PLUMB :

Yes. Thank you very much.

680

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Please, feel free to register again if you have more questions.

J'inviterais maintenant monsieur André Charbonneau. Bonsoir, Monsieur.

685

M. ANDRÉ CHARBONNEAU :

Bonsoir. Je suis André Charbonneau, j'ai fait la restauration de quelques maisons dans Pointe-Claire, et puis j'ai été montréalais que très peu de temps et puis deux années d'affilées j'ai gagné des prix pour des maisons restaurées.

690

Maintenant la question que je me pose, comment se fait-il que Montréal s'intéresse à une ville défusionnée ?

695

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Ah, bien ça, je vais me permettre d'y répondre. Le calendrier de consultation publique avait été établi en prévoyant quatre séances de consultation dont la première se déroulait à Pierrefonds lundi soir dernier. Malheureusement il y a eu une panne d'électricité dans le secteur, nous avons été obligé d'annuler. C'est à la demande des citoyens de l'ouest de l'île qu'on a ajouté une session au calendrier et la recherche de salle dans le temps du mois de décembre, il y a plusieurs organismes qui ont déjà loué, ce n'était pas évident, c'est monsieur Arsenault qui a trouvé la salle ici à Pointe-Claire.

700

705 **M. ANDRÉ CHARBONNEAU :**

Je trouve que c'est une bonne initiative et je pense qu'on est bien content que vous soyez ici. Maintenant on voudrait certainement que le futur Pointe-Claire ait l'initiative que vous avez de conserver le patrimoine, peut-être que d'avoir une politique globale de l'île au complet, ce serait très bien pour conserver ce que l'on a déjà, puis qu'on a tellement de difficulté à conserver. Alors, c'est mon intervention.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

715 Je vous remercie, Monsieur.

M. ANDRÉ CHARBONNEAU :

720 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Charles Labelle.

725 **M. JEAN-CHARLES LABELLE :**

Bonsoir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

730 Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN-CHARLES LABELLE :

735 Alors, mon intervention vise particulièrement à poser la question : Est-ce que dans la révision des politiques sur le patrimoine sont prévus des mécanismes rapides qui donneraient aux citoyens l'impression de pouvoir avoir un impact sur des décisions relatives à des bâtisses ou des constructions qui pourraient se faire dans des sites patrimoniaux ?

740 J'ai en tête un projet qui, entre autres dans le village Pointe-Claire, un projet de centre communautaire, et puis dans un contexte de respect entre guillemets des réglementations municipales, j'ai l'impression que les citoyens ne peuvent pas vraiment s'opposer et c'est là ma question. C'est que dans un contexte de projet douteux au niveau du respect de l'harmonisation au niveau du patrimoine, qu'est-ce que pour le citoyen comme moi, le simple citoyen, quel
745 mécanisme rapide et efficace je pourrais avoir auprès de cette fameuse politique-là qui est révisée ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

750 Pour ce qui est du mécanisme rapide et efficace, je ne sais pas, mais il y a des mécanismes, on a parlé de toutes les instances consultatives, peut-être expliquer les procédures d'émission de permis en arrondissement ?

Mme CÉLINE TOPP:

755

Oui. La politique ne vient pas changer l'économie actuelle des lois qui régissent les villes, donc, dans les points que vous citez, c'est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Charte de l'actuelle Ville de Montréal. Donc, dans la répartition des responsabilités au sein de la Ville, c'est les arrondissements qui sont responsables de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis.

760

Ainsi, les actions des citoyens doivent être dirigées vers ces instances locales pour ces questions.

765

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Si on est dans un endroit qui est déjà reconnu comme étant un secteur d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme qui est maintenant en vigueur, est-ce qu'il y a des procédures particulières pour faire une modification, une démolition ou un ajout au bâtiment existant qui serait dans un site peut-être ni cité par la Ville ni classé par le gouvernement, mais reconnu au plan comme étant d'intérêt patrimonial ?

770

Mme CÉLINE TOPP:

Oui, c'est sûr que le Plan d'urbanisme qui vient d'être adopté identifie plusieurs secteurs de la Ville comme étant des secteurs d'intérêt. Lorsqu'un tel secteur est défini par le Plan, l'arrondissement a la responsabilité de se conformer au Plan d'urbanisme en adoptant dans sa réglementation des critères et des normes auxquels sera assujéti l'examen de toute demande de permis pour modifier les bâtiments dans ce secteur-là. Ça peut être un secteur, ça peut être un bâtiment. Là va entrer en ligne de compte les comités consultatifs d'urbanisme qui devront analyser le projet en fonction de ces critères et normes, et le permis doit être à ce moment-là émis par le conseil municipal lors d'une séance publique à laquelle les citoyens peuvent participer.

775

780

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

785

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

790 Oui. Certains comités consultatifs ont une politique de siéger en public; malheureusement
c'est très rare. Alors, dans la plupart des cas, j'imagine donc que le citoyen... comme monsieur
Labelle voulait avoir un mécanisme rapide, il va l'avoir très rapidement. C'est que la journée qu'il
est informé, c'est la journée où le conseil décide. C'est peut-être un peu un des éléments du
795 problème, parce que si le citoyen n'est pas informé avant l'assemblée du conseil où généralement
on fait la consultation publique préalablement à la séance du conseil, il n'y aurait pas moyen de
permettre...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

800 Qu'est-ce que ça prendrait ? Est-ce qu'il faudrait changer la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme et prévoir un certain délai entre l'examen d'un dossier par le comité consultatif, la
présentation des résultats de l'examen aux citoyens en assemblée publique s'il y a modification
réglementaire et l'adoption d'un règlement par le conseil d'arrondissement ?

805 **Mme CÉLINE TOPP:**

C'est le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui fixe ses façons de faire.
Donc, pour les modifier, c'est le Gouvernement du Québec qui devrait être interpellé sur
l'établissement de mécanisme d'information ou de délai ou autre moyen qu'on pourrait vouloir
810 mettre de l'avant pour répondre aux préoccupations.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

815 Dans le projet de politique du patrimoine, il est fait mention de la volonté du Bureau du
patrimoine de demander au Gouvernement du Québec d'apporter certaines modifications à la Loi
sur les biens culturels, je pense notamment afin de permettre la protection des intérieurs de
bâtiment ; est-ce que le projet de politique, ça m'échappe, ou dans une version modifiée aurait des
propositions de modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour améliorer
l'encadrement des mesures de protection patrimoniale ?

820 **Mme CÉLINE TOPP:**

Écoutez, ce sera le résultat des consultations publiques qui pourra indiquer à
l'administration le sens de recommandations à cet égard-là.

825 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Il reste quand même, si je comprends bien, que l'essentiel des modalités d'application de
la Loi sur l'aménagement pour fin d'émission de permis sont en arrondissement ?

830

Mme CÉLINE TOPP:

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

835

Dans les nouvelles villes reconstituées. Je ne sais pas si ça vous donne des informations intéressantes ?

M. JEAN-CHARLES LABELLE :

840

Oui. Le projet actuel semble vouloir respecter la réglementation, mais l'argumentation patrimoniale serait certainement dans ce cas-là précis un argument pour se questionner sur la valeur d'un tel bâtiment sur le site.

845

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

850

Madame Topp, est-ce qu'il y a des moyens pour les citoyens qui se retrouvent devant un fait qui n'est pas encore accompli, mais qui a l'air presque de l'être, d'aller chercher de l'expertise particulière en matière d'évaluation patrimoniale ? Parce qu'on sait que ce sont des domaines très spécialisés que les évaluations patrimoniales. Est-ce qu'il y a moyen ou est-ce qu'il y aura moyen plus tard pour les citoyens d'aller frapper à une porte quelque part pour avoir une forme de soutien technique dans des propositions qu'ils pourraient faire eux-mêmes ou dans l'appréciation de projets présentés par des tiers ?

855

Mme CÉLINE TOPP:

860

Habituellement, c'est plutôt dans le processus décisionnel de l'arrondissement que de tels études vont être demandées et souvent les règlements des arrondissements vont prévoir que certaines études doivent être déposées au même titre que des études sur l'ensoleillement et... donc, c'est ce genre d'orientation-là qui peut être donnée. C'est vraiment à travers les procédures mises sur pied par les conseils d'arrondissement.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

865

870

Juste pour être sûr de bien faire le tour de la question, on ne prendra pas un exemple, parce que je ne le connais pas, l'exemple de monsieur Labelle, mais supposons qu'on se retrouve dans un secteur d'intérêt patrimonial exceptionnel identifié au Plan d'urbanisme, on est plusieurs années après l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme révisé, donc, l'arrondissement ou la ville reconstituée a eu le temps de modifier sa réglementation pour être en conformité avec le Plan ; si un projet de modification d'un immeuble au sein d'un ensemble d'intérêt patrimonial exceptionnel, est-ce que tout le processus d'examen, d'évaluation et d'émission de permis se produit en arrondissement ou il y a un échange d'expertise avec le Bureau du patrimoine ?

Je ne sais pas si ma question est claire ?

875 **Mme CÉLINE TOPP:**

Oui. Bien sûr l'arrondissement peut avoir recours à l'expertise du service du Bureau du patrimoine ou d'autres services corporatifs pour l'appuyer dans son analyse de dossier. Maintenant, c'est sûr que la réponse qu'on donnerait serait différente si le projet était dérogatoire, là je comprends qu'on parle d'un projet qui est conforme à la réglementation et qu'il s'agit de l'évaluer en fonction des critères par le CCU, et tout ça.

880

Si le projet est dérogatoire à la réglementation d'urbanisme, bien là c'est bien sûr qu'il s'ensuit toute une autre procédure qui peut même permettre aux citoyens de participer à un référendum. Ça peut aller jusque là.

885

Donc, ça dépend du type de projet. Mais si on parle d'un projet qui est conforme, c'est le processus régulier qu'on vient de décrire : CCU et émission du permis par le conseil d'arrondissement; si c'est un projet dérogatoire, bien là, la procédure est beaucoup plus longue et peut conduire à une demande de référendum par les citoyens.

890

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault ?

895

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

C'est là que je pense une des inquiétudes de monsieur Labelle. C'est si le projet est conforme, en fait le citoyen va voir le travail se faire avec tous les permis déjà émis parce qu'il n'y a pas lieu d'y avoir une consultation et, à ce moment-là, même si on est dans un site un peu plus de qualité, évidemment on est astreint à la procédure qui est l'avis du comité consultatif et la décision de l'arrondissement, il n'y a pas d'autre échappatoire ; c'est ce que vous nous dites ?

900

Mme CÉLINE TOPP:

905

C'est le cadre de la Loi.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mais de façon plus précise, et on ne voudrait pas monopoliser les questions du public, mais c'est quand même un sujet qui est très important, les secteurs qui sont identifiés au Plan d'urbanisme comme étant d'intérêt patrimonial et pour lesquels les autorités locales doivent établir des critères pour fin de protection patrimoniale sont des critères subjectifs. C'est rarement des critères normatifs; le volet normatif est plutôt dans le document complémentaire que dans les règlements d'urbanisme des autorités locales comme les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et, dans ce cas-là, il est difficile d'être pas conforme à des critères architecturaux.

915

Autrement dit, il y a une analyse subjective et c'est un peu pour ça que je demandais quand est-ce qu'on peut aller chercher ou qu'on doit aller chercher des expertises particulières par exemple au

920 Comité d'architecture et d'urbanisme, au Conseil du patrimoine. Au niveau des différents services corporatifs de la Ville, il y a plusieurs personnes qui sont aptes à donner peut-être un point de vue plus... je ne sais pas si scientifique serait le mot mais... plus pointu en terme de discipline que par exemple les membres d'un comité consultatif qui se prononcent sur des critères d'intégration architecturale.

925 Ma question est peut-être un peu large. Mais dans quel cas est-ce qu'un projet qui touche un secteur d'intérêt patrimoniale requiert un avis, par exemple, du comité d'architecture et d'urbanisme, du conseil du patrimoine ou de professionnels des différents services de la Ville?

930 **Mme CÉLINE TOPP:**

935 La réponse... On commence par se poser une question : Quelle est l'instance décisionnelle qui doit rendre la décision? Alors si la réponse à cette question-là est le conseil d'arrondissement, à ce moment-là, c'est le comité consultatif d'urbanisme qui va agir. Et si la réponse à notre première question est le conseil municipal, c'est-à-dire le conseil de la ville, à ce moment-là les instances comme le conseil du patrimoine ou encore le comité d'architecture et d'urbanisme, qui est un comité aviseur au comité exécutif de la Ville, devront officiellement se prononcer et seront requis d'aller chercher un avis du conseil.

940 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Maintenant je comprends qu'il n'y a rien qui empêche un comité consultatif d'urbanisme de faire des demandes d'expertise à l'extérieur de...

945 **Mme CÉLINE TOPP:**

950 Bien sûr et d'ailleurs le conseil du patrimoine est informé par les arrondissements dans certains secteurs, notamment on parle d'arrondissements historiques ou d'arrondissements historiques ou naturels ou de biens cités, le conseil d'arrondissement a l'obligation d'informer le conseil du patrimoine qu'il est en train de traiter une demande de cette nature-là; le conseil du patrimoine peut alors juger qu'il est d'intérêt de fournir au conseil d'arrondissement un avis pour l'éclairer dans sa décision. Bien entendu, le conseil d'arrondissement peut en tout temps demander au conseil du patrimoine un avis pour l'éclairer.

955 Alors, il y a la partie formelle réglementaire, mais il y a aussi la partie échange d'expertises et support qu'offre le conseil du patrimoine.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

960 Est-ce que ça vous donne des éléments de réponse, Monsieur Labelle ?

M. JEAN-CHARLES LABELLE :

965 Oui. Si je peux me permettre en terminant une suggestion, il serait intéressant d'harmoniser cette politique-là à la grandeur des municipalités de la ville, de la grande Ville de Montréal actuelle, évidemment qui ne sera plus tout à fait pareille dans quelques mois, voire quelques années, on verra.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

970 C'est un souhait qui a été exprimé par plusieurs. Je vous remercie, Monsieur Labelle.

M. JEAN-CHARLES LABELLE :

975 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

J'inviterais maintenant monsieur Claude Arsenault. Bonsoir, Monsieur.

980 **M. CLAUDE ARSENAULT :**

Bonsoir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

985 Si je comprends bien, c'est grâce à vous que nous sommes ici ce soir ?

M. CLAUDE ARSENAULT :

990 Bien, c'est grâce à une volonté de la Ville de Montréal de vouloir faire une politique patrimoniale, puis on est bien fier, bien content de vous voir ici ce soir. Donc, effectivement qu'est-ce qui ressort à date, c'est, bon, «Une île, une politique patrimoniale». Ça, c'est clair et net. Parce qu'à date, les anciennes municipalités de l'ouest de l'île entre autres, parce qu'on les connaît bien, ont prouvé qu'elles n'avaient pas, bon, la volonté de préserver son patrimoine.

995 On peut donner comme exemple Kirkland qui faisait partie de Pointe-Claire avant. Dans les années 70, il y avait une trentaine de maisons patrimoniales, il n'en reste plus que deux présentement, et nous, on a sauvé la troisième il y a de ça trois ans, la Maison Brisebois-Brunet. Donc, on ne peut pas se fier, comme madame Topp disait tantôt, sur les CCU ou sur les conseils d'arrondissement ou sur les futures villes. Ils ont fait déjà la preuve comme quoi c'est pénible comme résultat, c'est vraiment navrant et tout.

1000

Bon. Moi je pourrais vous mettre en situation, un petit préambule. C'est que je suis président de la société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire. C'est des citoyens qui

1005 se sont pris en main pour pouvoir sauvegarder leur patrimoine parce que nous, à Pointe-Claire, on
 a un petit noyau villageois qui date de la colonie français, sauf qu'il est tout en train de disparaître
 morceau par morceau sournoisement avec des rallonges ou des retraits de partie patrimoniale et
 tout.

1010 Donc, on s'est réuni pour essayer de sauvegarder la maison 8, Saint-Jean-Baptiste de
 madame Plumb, qui est venue vous voir tantôt. Ce n'est pas évident. On est toujours laissé à
 nous-mêmes. On est toujours en train de supplier à genou pour avoir de l'aide parce que si on
 s'attend que ce soit la Ville, l'arrondissement, la demande ne se fait pas, puis le cheminement ne
 se fait pas pour la sauvegarde du patrimoine. Même on a invité les gens de Montréal, les
 1015 spécialistes en architecture et tout pour nous aider, nous conseiller pour le 8, Saint-Jean-Baptiste,
 puis, bon, il n'y a pas eu d'aide, rien concrètement. Donc, on se frappe souvent à la bureaucratie,
 la lenteur et tout.

1020 Moi, il y a deux volets que je veux vous parler - le troisième, je reviendrai plus tard pour
 l'archéologie - donc, c'est la diffusion du patrimoine, notre volet 2 pour la Ville de Montréal et la
 sauvegarde du patrimoine bâti. Le volet diffusion du patrimoine, nous, on s'est dit que pour
 essayer de préserver notre patrimoine, il faudrait le mettre en valeur, le faire connaître, puis le faire
 aimer, comme ça, il serait entre meilleures mains.

1025 Donc, on a commencé avec des visites guidées, on a fait des articles dans les journaux
 sur l'histoire de Pointe-Claire, on a fait un outil pédagogique pour les 6^e année au niveau primaire,
 qui prend quand même sept heures de classe et qui est dans le cadre du programme avec le
 ministère de l'Éducation. On est en train de faire une brochure majeure sur la pointe de Pointe-
 Claire, un 48 pages 4 couleurs process, le conseil du patrimoine nous aide comme partenaire là-
 1030 dedans, et aussi l'équipe de monsieur Denis Racine qui nous aide là-dedans pour le financement.

C'est pour vous dire comme quoi nous, on met à peu près, pour l'année 2004, 8 000
 heures de travail bénévole là-dedans, puis qu'est-ce qu'on a pu avoir comme aide financière, c'est,
 bon, 3 000 \$ de Pointe-Claire et à peu près 6 000 \$ de Montréal. Donc, ça nous fait à peu près
 1035 0,90 \$ de l'heure. Je trouve ça un petit peu, comment vous dire ça... c'est sûr que ce n'est pas
 reconnaissant cette entraide-là, je trouve ça surtout méprisant parce que, bon, on n'a aucun local.
 On a demandé à maintes reprises, pas de local, aucune aide technique ou d'information. On
 aurait eu besoin d'un support historique ou architectural pour notre brochure, on ne l'a pas eu.

1040 Donc, on est laissé à nous-mêmes. Puis ça, c'est des simples citoyens qui se prennent en
 main. Puis dans votre politique du patrimoine, c'est bien stipulé comme quoi c'est important que le
 patrimoine, que les citoyens le prennent en main. Nous, on le fait ici à Pointe-Claire, mais là...
 c'est beaucoup d'efforts, beaucoup d'énergie et tout. On n'encourage pas ce fait-là. Donc, dans le
 concret, même on fait l'inverse de l'encourager à maintes occasions.

1045 Donc, il faut se débattre comme des diables dans l'eau bénite pour le mettre en valeur et
 pourtant, on devrait être complémentaire. S'il y a quelqu'un qui a plus intérêt ici à sauvegarder le
 patrimoine, c'est les citoyens, c'est les gens qui l'habitent, leur maison, comme madame Plumb, ou

1050 comme nous qui le voyons disparaître et tout. On veut le mettre en valeur et on a très peu, très peu de ressources. Pas de locaux, seulement temporaires durant l'été pour nos étudiants, après ça, bon, on est...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1055 Monsieur Arsenault, je vais être obligée de vous interrompre.

M. CLAUDE ARSENAULT :

1060 O.K.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je vous laisse aller parce que je trouve important de bien comprendre le contexte.

1065 **M. CLAUDE ARSENAULT :**

La question là-dedans : Qu'est-ce que ça va donner concrètement pour une société comme la nôtre ? Puis ça, la nôtre, c'est le reflet des sociétés dans l'ouest de l'île. On a créé... celle de Pointe-Claire a créé celle de l'ouest de l'île, réseautée toutes les sociétés à cause que c'était difficile tout partout de sauvegarder le patrimoine. Donc, ça va mieux comme ça, mais ce n'est pas encore évident.

1070 Concrètement, qu'est-ce que ça va donner à part que des belles paroles ou de l'écriture sur du papier ?

1075

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1080 Juste pour être sûre de bien comprendre le contexte, vous dites quand même que vous avez un support financier de la part de la Ville de Montréal du côté du service des activités culturelles ?

M. CLAUDE ARSENAULT :

1085 Oui, de l'ordre de 0,70 \$ de l'heure, oui. Ça a permis de faire ces panneaux-là, ça va nous permettre aussi de faire une brochure pour le village de Pointe-Claire l'an prochain, oui. On est ben content.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1090 Alors, la question de monsieur Arsenault, elle est pleine d'espoir, Madame Topp. Concrètement, le projet de politique du patrimoine, comment va-t-il aider les citoyens qui sont actifs au niveau local ?

Mme CÉLINE TOPP:

1095 Je répéterai un petit peu ce que j'ai mentionné tantôt lorsqu'on parlait du support au milieu associatif. Donc, présentement la Ville soutient la mise sur pied du Réseau patrimoine et il y aura un support accordé pour faire connaître les activités des différents membres de ce réseau dont on parlait tantôt du calendrier des événements.

1100 Maintenant, le programme dont monsieur Arsenault fait état est un programme de soutien au milieu associatif pour l'accès à la culture, l'accès au patrimoine qui est à la direction du développement culturel, et la politique va nous permettre de mieux connaître les activités du milieu associatif et de réallouer des montants d'argent dans les supports au milieu associatif.

1105 Mais comme je le mentionnais tantôt, il n'y a pas uniquement que l'aspect de support financier, mais aussi on indique dans la politique cet engagement de la Ville d'aider par différents moyens, on parlait de locaux, on parlait aussi d'avoir accès à de l'information, à de la connaissance pour soutenir le milieu associatif, les organisations sans but lucratif qui oeuvrent dans les différentes sphères de patrimoine.

1110

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beaudet ?

1115

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

1120 Au-delà du soutien au milieu associatif sur un plan financier, je pense que les contributions de ce soir et d'autres soirs aussi qu'on a eues en consultation la semaine dernière semblent démontrer qu'il y a une inquiétude de la part des citoyens quand ils n'arrivent pas à protéger leur patrimoine, ou ce qu'eux considèrent comme étant important à protéger.

1125

1125 Vous parliez la semaine dernière d'une veille patrimoniale que le Bureau entend avoir et aussi d'un suivi dans un rapport annuel. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu quelque part de justement développer un système d'écoute de la part des citoyens qui finalement ne peuvent pas obtenir satisfaction ? Je sais qu'on peut penser que c'est de l'ingérence, mais ça semble être un problème assez courant, on ne l'a pas vu seulement ici, où les citoyens auraient un recours quelque part au niveau central de la Ville pour parler de leurs problèmes qu'ils ont avec les arrondissements.

1130

Est-ce que ça peut être considéré ? Est-ce qu'il y a une ouverture ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1135 Est-ce qu'il y a un mécanisme de suivi prévu ? Par exemple, les revendications de monsieur Arsenault, je suis sûre, ne vous sont pas nouvelles de même que d'autres qui ont été faites ailleurs ; est-ce que dans votre rapport annuel et votre système de veille comme l'a souligné madame Beaudet, il est possible de faire un suivi de ces activités-là ?

Mme CÉLINE TOPP:

1140 En fait, chaque dossier qui soulève une problématique particulière peut par les citoyens être amené dans les différentes instances. On parle du conseil d'arrondissement, mais les citoyens ont aussi accès au conseil de la ville centrale où est-ce qu'ils peuvent aussi porter des préoccupations à une autre échelle. Et dans la veille patrimoniale qui sera mise sur pied avec le support du conseil du patrimoine, on tentera de voir à l'avance les cas qui peuvent susciter une problématique particulière pour prévenir certaines situations.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1150 Je vais quand même aller spécifiquement dans un des volets de monsieur Arsenault et ç'a été abordé par madame Plumb aussi. Le patrimoine vernaculaire fait l'objet de nombreuses discussions à la fois au plan international et dans différentes instances plus locales ; est-ce que les projets de politique du patrimoine et le Plan d'urbanisme portent un œil particulier sur le patrimoine vernaculaire ?

Mme CÉLINE TOPP:

1160 Oui, c'est la base même de la reconnaissance des secteurs et des bâtiments à l'intérieur du Plan d'urbanisme. Parce que depuis longtemps, la Ville a dépassé la définition de patrimoine au niveau des bâtiments qu'on appelait plutôt des monuments pour reconnaître un patrimoine de proximité ou un patrimoine plus local, plus commun, qui compose nos quartiers et c'est vraiment le cœur... je dirais qu'en terme de poids, ces bâtiments-là, ce patrimoine-là est plus important que le patrimoine monumental.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Est-ce que ça apporte une réponse à votre préoccupation, Monsieur Arsenault ?

M. CLAUDE ARSENAULT :

1170 Du tout, ça m'inquiète plutôt. Parce que nous, on parle de la maison de madame Plumb, donc, c'est une maison villageoise et tout. On a fait venir l'équipe de madame Topp au village pour nous aider à trouver une façon de la sauvegarder, puis effectivement ça n'a rien donné concrètement. Donc, c'est ça la grosse préoccupation. C'est beau sur papier. Concrètement, on

1175 ne l'a pas l'aide, même si on dit en théorie présentement ce soir qu'elle est là, dans la vraie vie
quotidienne en sauvegarde du patrimoine, on n'a pas l'aide.

1180 Donc, c'est ça qu'on demande : Est-ce que ça va changer quelque chose concrètement
quand ça va être adopté ? Parce que sinon, moi j'inviterais madame Topp à faire un tour dans le
village de Pointe-Claire et sur l'ancien Chemin du roi pour voir toutes les maisons qui sont
menacées. Il y a une maison, le 24A, Lakeshore Rd à Beaconsfield, c'est une maison de 1875,
deux étoiles avec une étude patrimoniale : elle est menacée de démolition.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1185 Monsieur Arsenault, vous avez tendance à faire un plaidoyer qui est plus de l'ordre de
l'opinion que de la question. Je vous inviterais à essayer de formuler vos commentaires qui sont
très intéressants pour la commission, mais plutôt dans l'objectif d'avoir une réponse à une
interrogation.

1190 Ce que j'ai compris de ce qui nous a été apporté par madame Topp, c'est que d'une part, il
y a le volet du niveau des compétences, donc, ce qui est de la compétence de l'arrondissement ou
de la ville reconstituée reste de la compétence de l'arrondissement ou de la ville reconstituée.
Maintenant il faudrait quand même être équitable, et je pense qu'on peut dire qu'une politique du
1195 patrimoine, c'est quand même mieux que pas de politique.

1200 Au niveau de la vision d'ensemble et des cas particuliers comme le noyau villageois de
Pointe-Claire, les documents que vous appelez les cahiers d'arrondissement, je crois, qui faisaient
part des études de la forme urbaine et qui sont une forme de justificatif sur l'identification spatiale
des lieux d'intérêt patrimonial est-ce que ça peut être...ça devrait être en ligne, si ce ne l'est déjà,
sur le site internet de la Ville de Montréal, donc, ça, je crois que c'est une forme d'expertise sur le
plan patrimonial qui vous est accessible, que vous connaissez déjà peut-être. Est-ce que je me
trompe ou ça, ça fait partie des outils que vous offrez finalement à l'ensemble des citoyens qui sont
intéressés à la protection et la préservation du patrimoine ?

1205 **Mme CÉLINE TOPP:**

1210 Oui. Ces documents-là sont sur le site internet de la Ville actuellement et il y aura une
publication de ces documents qui est en cours présentement, donc, les documents seront
distribués et l'information sera plus complète que celle qui est en ligne actuellement. Elle sera
complémentée par des photos et puis aussi toute une histoire sur les critères, pourquoi tel secteur
a été déclaré significatif ou très intéressant dans le Plan d'urbanisme.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1215 Pour toujours être un peu dans la ligne de monsieur Arsenault, à votre connaissance, et là
je suis consciente que je déborde largement la portée du projet de politique qui est en consultation
ce soir, mais au niveau du patrimoine vernaculaire, est-ce qu'il y a eu des sites qui ont été cités ou

1220 classés au Québec spécifiquement en ce qui a trait au patrimoine vernaculaire ou on en reste encore au patrimoine que vous avez appelé de type plus monumental ?

Mme CÉLINE TOPP:

1225 Non, non, il y a des sites du patrimoine qui ont été créés justement pour reconnaître des noyaux du type de celui du Vieux-Pointe-Claire par exemple.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1230 Et le parcours riverain qui est mis en valeur dans le Plan d'urbanisme et qui est mis en valeur dans le cadre de la politique, qui comprend plusieurs noyaux villageois, plusieurs accès aux plans d'eau, plusieurs percées visuelles et nécessairement plusieurs bâtiments patrimoniaux de type plus commun, comment est-ce que ça permet de répondre peut-être en partie aux interrogations et aux inquiétudes de monsieur Arsenault, la mise en valeur du parcours riverains ?

1235 **Mme CÉLINE TOPP:**

1240 C'est un élément dans le Plan d'urbanisme et dans la politique. Dans la politique, on l'identifie comme un territoire, un ensemble en fait qu'on pourrait dire à haute valeur patrimoniale. C'est un concept qui va se développer et se traduire d'abord par de la réglementation au niveau de la protection, notamment de soumettre les interventions dans ce parcours riverain à des critères et des normes et ça pourrait donner lieu aussi à, justement, la reconnaissance par la création de sites du patrimoine.

1245 Donc, c'est un concept qui va évoluer au cours des prochaines années, mais l'orientation est déjà dans le Plan d'urbanisme et soutenue en plus à l'intérieur de la politique, donc, de reconnaître ces ensembles-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1250 Vous comprendrez, Monsieur Arsenault, qu'on essaie d'encourager vos efforts, n'est-ce pas, que nous trouvons tous fort louables et que nous reconnaissons. On comprend que la situation n'est peut-être pas facile mais, quand même, on souhaite, et je pense qu'en proposant un projet de politique du patrimoine, la Ville essaie de faire un pas dans ce sens-là, donc, d'aider à la protection, à la mise en valeur et à diffusion du patrimoine. J'espère qu'on essaie de vous convaincre un peu.

M. CLAUDE ARSENAULT :

1260 Non, non, on en convient, c'est un outil indispensable. Nous, quand on a créé notre société à Pointe-Claire, dans notre *wishing list* à la Ville de Pointe-Claire à ce moment-là, elle était en haut lieu, en tête de liste.

1265 Ça, c'était le premier volet qui me laisse un petit peu d'inquiétude, parce que nous, on est dans une condition de misère point de vue financier, locaux et aide. On est quand même capable de faire des choses très bien et tout, sauf que, bon, vous comprenez qu'on a besoin d'aide. J'espère qu'à force de témoigner comme ça, qu'on puisse être un petit peu entendu. Parce que le financement de Denis Gravel pour les sociétés comme ça qui font de la diffusion...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1270 Denis Racine ou... vous avez dit Denis Gravel ?

M. CLAUDE ARSENAULT :

1275 Denis Racine.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci.

1280 **M. CLAUDE ARSENAULT :**

C'est que c'est un budget de 152 000 \$ pour au-dessus de 70 associations , ça revient à 2 000 \$ par société ou association , donc, c'est très peu, c'est minuscule.

1285 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Je serais tentée de demander à monsieur Racine s'il a des informations à partager avec la salle sur le financement en matière patrimoniale de la part du Service de développement culturel.

1290 **M. DENIS RACINE :**

1295 Pas de pactole miraculeux qui va tomber demain matin dans le budget du soutien au milieu. Premièrement, je pense qu'il est important de souligner que la politique n'est pas muette là-dessus, elle dit quand même des choses assez engageantes. *«Il s'agit de renforcer le soutien au milieu associatif notamment par le maintien et l'augmentation des enveloppes budgétaires et des programmes de subvention ainsi que par le développement de partenariat financier avec les autres paliers de gouvernement.»*

1300 C'est écrit là. À l'heure actuelle, je ne peux pas vous dire exactement quelle forme et quelle intensité ça va prendre, mais la Ville est tenue de progressivement aller dans ce sens-là de par sa politique.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1305 Monsieur Racine, dans quelle mesure est-ce que le projet de politique qui est en consultation publique va changer quelque chose par rapport à la façon dont vous avez géré vos programmes de soutien aux organismes jusqu'à maintenant ?

M. DENIS RACINE :

1310

Ça va nous donner disons une plus grande force ; ce document de référence va nous permettre de travailler de l'intérieur à continuer de développer des moyens mieux financés et mieux articulés pour soutenir le milieu. Un programme de soutien au milieu où 30 organismes demandent un soutien où un jury choisit les meilleurs projets et exauce les vœux de peut-être une douzaine ou une quinzaine de ces organismes-là et donne une subvention au projet, à un projet par exemple de diffusion et d'animation du patrimoine montréalais envers la population, c'est très bien, mais ce n'est pas une panacée, ce n'est pas toujours la solution, ce n'est pas toujours comme ça qu'on construit des actions en patrimoine. Il faut des moyens plus diversifiés.

1315

Alors, nous, on travaille à ça. Le fait que la Ville de Montréal se dote d'une politique qui formule clairement ses intentions dans ce domaine-là va nous permettre de travailler mieux et plus efficacement.

1320

Par ailleurs, je sais qu'en ce moment le renouvellement de l'entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture se négocie et traditionnellement, les soutiens financiers de la Ville de Montréal envers le milieu ont toujours été partagés avec le ministère de la Culture. Donc, sur ce plan-là, sur le plan de cette négociation-là, il se passe des choses en ce moment. Je ne sais pas exactement comment ça va se terminer en détail, mais il y a des propositions mises de l'avant, il y a des négociations qui se font. La Ville veut faire plus, mais il faut que le ministère aussi soit d'accord pour partager cette volonté-là. Ce sont des négociations qui ont cours en ce moment.

1325

1330

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je vais vous poser une question, qui n'est pas nécessairement très facile ni agréable : pour un organisme comme la Société de sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, au 1^{er} janvier 2006 si on vous appelle pour faire une demande de subvention d'une activité du patrimoine montréalais, qu'est-ce qui arrive ?

1335

M. DENIS RACINE :

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture actuellement sont d'accord pour que les programmes qui sont enchâssés dans l'entente entre ces deux entités-là continuent de s'appliquer à tous les organismes qui sont résidents de l'agglomération montréalaise. Il faudra que le comité de transition donne suite.

1340

1345 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

1350 Donc, ce n'est pas la première fois qu'on entend ce soir que les représentations qui sont faites à plusieurs niveaux et de plusieurs façons sont à l'effet que le Plan d'urbanisme, la politique du patrimoine, la politique de protection de mise en valeur des milieux naturels, s'appliquent à l'ensemble de l'agglomération. Est-ce que c'est ça qui va arriver ? Personne n'a de boule de cristal, mais il semble que tout le monde pousse dans la même direction.

M. DENIS RACINE :

1355 Oui, tout le monde pousse dans la même direction et en toute logique, ce serait beaucoup plus simple aussi pour le ministère de la Culture.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1360 Merci.

M. DENIS RACINE :

1365 Mais de continuer à travailler le développement culturel sur l'Île de Montréal malgré tout, grâce à cette entité qui a été créée qui est l'agglomération.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1370 Monsieur Arsenault ?

M. CLAUDE ARSENAULT :

1375 Oui. C'est sûr que le département de monsieur Racine fait du beau travail, sauf qu'on ne lui donne pas nécessairement tous les moyens pour accomplir son travail pleinement. Sinon, on l'apprécie, en voulant dire pour le confirmer qu'il faut vraiment mettre les moyens nécessaires et tout.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1380 Mais ce qu'on comprend, c'est que l'entente qui détermine les moyens est actuellement en négociation.

M. CLAUDE ARSENAULT :

1385 Hum, hum.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1390 Vous avez parlé de votre point qui vous inquiétait, c'était la diffusion du patrimoine. Je n'ai pas noté votre deuxième, mais vous l'aviez nommé.

M. CLAUDE ARSENAULT :

1395 Le deuxième, c'est la sauvegarde du patrimoine comme tel, la raison d'être de notre société. Donc, effectivement, en très peu de temps, on a quand même pu sauver trois maisons patrimoniales, puis il y en a une qui est toujours en suspens présentement. Ce qu'on voit, c'est toujours notre patrimoine comme je disais tantôt partir maison par maison surtout avec les spéculations qu'il y a présentement sur le Chemin du Roi, chemin Bord-du-Lac, Lakeshore ou boulevard Beaconsfield et ainsi de suite.

1400

Ça fait en sorte qu'une maison va se vendre 300 000 \$ ou 400 000 \$, démolir et avoir un *monster house*. Ça, c'est standard par chez nous. Donc, est-ce qu'il va y avoir quelque chose concrètement dans l'intermédiaire ? Pareil comme là, présentement avec l'autre exemple qui va sauter aux yeux tout de suite, c'est ce qu'a parlé Jean-Charles Labelle tantôt, avec l'implantation d'une salle paroissiale annexée après l'église Victor-Bourgeau 1881 dans un cimetière où est-ce qu'il y a au-dessus de 1 500 corps encore, donc, c'est un lieu, même s'il n'y a plus de pierres tombales, c'est un lieu porteur de mémoire.

1405

Donc, en 2004-2005, on veut construire une salle paroissiale de 10 000 pieds carrés, entre 2 M\$ et 3 M\$ là. Tout le monde le sait à la Ville de Pointe-Claire, à l'arrondissement de Pointe-Claire, à la Ville de Montréal dans les différents départements. Tout le monde le sait. Il n'y a pas un chat qui lève le doigt. Vendredi de la semaine dernière, ils ont fait l'arpentage.

1410

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1415 Monsieur Arsenault, je vous rappelle...

M. CLAUDE ARSENAULT :

O.K., je m'en viens à ma question.

1420

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

...c'est pour des questions ce soir.

1425

M. CLAUDE ARSENAULT :

Concrètement, tout le monde le sait mais personne ne fout rien. Donc, c'est toujours le citoyen. Là, dans ce cas-ci, la Société de sauvegarde du patrimoine qui doit aller se battre, se mettre debout, puis là on s'en va qu'on va devoir faire des interventions majeures en voulant dire

1430 chaîne humaine avec des gens de 75, 80 ans attachés et tout. On s'en va là-dessus. Qui va être responsable s'il y a un arrêt cardiaque et tout ?

1435 Donc, on est rendu à ce point-là. On n'a aucune aide de nulle part ! Puis c'est le gros bon sens qui dit qu'il faut le protéger, puis personne n'ose intervenir. Si on ne déroge pas aux règlements, on laisse faire. Donc, concrètement, là, il est supposé y avoir un mode de première vitesse pour la vigilance ou d'aide à la sauvegarde du patrimoine jusqu'à temps que ce soit implanté ; qu'est-ce que ça va donner concrètement ?

1440 Nous, dans notre cas présent, ou le 24A, Lakeshore à Beaconsfield qui est menacé de démolition, qu'est-ce qu'on a comme aide concrètement, et non du papier ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1445 En ce qui concerne la sauvegarde, monsieur Arsenault arrive avec un projet qui semble toucher à la fois un lieu de culte et je crois que les cimetières ont une affectation particulière au Plan d'urbanisme, est-ce qu'on peut penser qu'il peu y avoir un projet de construction de bâtiment qui soit conforme à la réglementation actuelle de l'arrondissement, dans un cas comme celui-là ?

Mme CÉLINE TOPP:

1450 Là, le cas est très précis. Je ne connais pas la réglementation de Pointe-Claire assez bien pour pouvoir répondre. Je comprends que ça semble être conforme à la réglementation d'urbanisme d'après ce qu'on nous dit, donc, la décision est véritablement au sein du conseil d'arrondissement et les recours auprès du conseil d'arrondissement.

1455 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

1460 Mais la question de monsieur Arsenault, c'est qu'est-ce qu'il peut faire comme appel à l'aide pour la sauvegarde ? Tantôt c'était la diffusion, donc, les activités pilotées finalement par des regroupements de citoyens ; maintenant c'est dans un cas où on sent que le patrimoine est menacé physiquement, quels sont les moyens dont il dispose, à part peut-être la chaîne humaine comme il l'a souligné ?

Mme CÉLINE TOPP:

1465 Les décisions sont aux élus de l'arrondissement, donc, les recours sont auprès des élus de l'arrondissement. Il faut regarder ça à cette échelle-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1470 Il arrive toutefois que l'interprétation des règlements municipaux en vue d'établir si un projet y est conforme ou non s'avère un exercice de spécialiste. Ça, c'est une question plus précise. Est-ce que monsieur Arsenault et ses amis de la Société de sauvegarde peuvent compter

1475 sur des gens qui détiennent une expertise plus pointue qui leur permettent de mieux comprendre finalement le processus d'autorisation de projets et dans quels cas effectivement on est conforme ? Si on n'est pas conforme à tel volet, qu'est-ce qui arrive ? Parce que c'est quand même assez complexe. Est-ce qu'encore une fois, il faut aller à l'arrondissement ou il existe des ressources ailleurs ?

1480 **Mme CÉLINE TOPP:**

1485 C'est en premier lieu auprès de l'arrondissement que ces informations-là doivent être données sur l'application réglementaire. Il y a là des fonctionnaires qui peuvent donner cette information-là et c'est eux qui appliquent la réglementation au quotidien, donc, ils ont l'expertise pour le faire.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1490 Est-ce que dans le cadre de l'application de la politique on pourrait penser à des ateliers de formation sur l'interprétation de la réglementation municipale ?

Mme CÉLINE TOPP:

1495 Bien là, écoutez, ça commence à être quelque chose d'important de demander aux citoyens d'être des spécialistes au niveau de la réglementation. Je pense que ça appartient à la Ville, aux fonctionnaires, d'indiquer comment ils ont appliqué la réglementation et ces choses-là sont publiques, elles peuvent être données comme information aux citoyens.

1500 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1505 Vous mentionnez toujours évidemment qu'en dernière analyse, c'est l'arrondissement qui est responsable de l'application de la réglementation. Vous nous avez par ailleurs dit lors de séances antérieures que l'application de la politique passait en grande partie par le Plan d'urbanisme qui avait déjà pris en compte beaucoup des éléments compris à l'intérieur de la politique, on sait bien sûr que la réglementation doit être conforme au Plan d'urbanisme.

1510 N'y aurait-il pas lieu d'envisager peut-être une vigilance plus grande quant à la conformité, c'est-à-dire que lorsque l'arrondissement soumet son règlement pour fin de conformité, elle arrive avec un cadre réglementaire où on parle de critères, on parle de normes, on parle de processus, etc., mais ça ne repose que rarement sur des cas concrets et précis. À l'analyse, l'exemple que monsieur Arsenault vient de mentionner au niveau du cimetière par exemple ou d'autres éléments, ça me
1515 surprendrait que ce soit nommément dit que l'arrondissement a le pouvoir de construire sur le cimetière qui n'a plus de pierres tombales.

Donc, il y a bien sûr une question d'adéquation de la réglementation en gros, mais il y a l'exercice quotidien de cette conformité plus fine dans des cas d'espèce et, à ce moment-là, n'est-ce pas la responsabilité de la Ville plutôt que de l'arrondissement ?

1520

Mme CÉLINE TOPP:

Dans les lois actuelles qui nous régissent et la charte de la Ville, la ville centrale n'exerce pas un pouvoir, n'a pas un pouvoir et n'exerce pas de surveillance sur l'émission des permis. C'est une responsabilité qui est confiée à l'arrondissement. Nos mécanismes sont des mécanismes tel qu'on l'expliquait, le Plan d'urbanisme est en vigueur, il y a un document complémentaire qui est aussi en vigueur avec le Plan ; les arrondissements devront procéder aux modifications de leurs règlements d'urbanisme pour rendre ces règlements-là conformes au Plan. La Ville fera un examen de conformité de ces règlements-là aux objectifs du Plan et aux documents complémentaires, mais, par la suite, il n'y a pas un exercice de surveillance de chaque permis émis.

1525

1530

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Non, mais la Ville se donne quand même la peine de nommer des ensembles particuliers. Entre autres, le Vieux-Pointe-Claire est mentionné, le bord de l'eau, et il m'apparaît évident que si la Ville adopte une politique du patrimoine, c'est qu'elle désire que cette politique du patrimoine ait des suites concrètes. À ce moment-là, il m'apparaît tout aussi légitime de penser qu'il faut également par ailleurs s'assurer que les mécanismes de contrôle qu'on met en place soient efficaces, sinon ce n'est pas la peine d'adopter la politique.

1535

1540

M. CLAUDE ARSENAULT :

Vous m'ôtez les mots de la bouche.

1545

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Excusez-moi, Monsieur Arsenault.

1550

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mais c'était une question par exemple. Madame Topp, la question de la vigilance, quand vous dites que les compétences actuelles entre la ville centrale et les arrondissements, la Ville n'exerce pas de vigilance, pour l'émission de permis dans le cas de projets conformes à la réglementation, donc, au plan, ça va, mais en matière patrimoniale, est-ce qu'on peut sentir une forme de souhait ou de volonté qu'à échéance il y ait effectivement, que la veille patrimoniale dont on parlait la semaine dernière se traduise dans une forme de vigilance, sans parler d'ingérence au niveau des compétences des arrondissements, mais plutôt d'une mise en commun ou un partage de connaissances et d'expertises qui contribuent à l'appropriation du patrimoine peut-être des fois sous une forme de vigilance ?

1555

1560

Comment est-ce que la politique peut répondre à ces... peut-être pas demain, mais à plus ou moins long terme, à ces aspirations-là ?

Mme CÉLINE TOPP:

1565

Moi je pense qu'il va se développer une pratique. On a des concepts nouveaux à l'intérieur du Plan d'urbanisme; il y a de la réglementation qui va venir supporter ces objectifs du plan et de la politique. Par un processus de formation, d'interaction avec les arrondissements dans le rôle que le conseil du patrimoine peut aussi être appelé à jouer à la demande des comités consultatifs d'urbanisme ou encore des conseils d'arrondissement eux-mêmes, développer des meilleures pratiques dans l'application de ces règlements-là. Mais, je veux dire, il est toujours... il faut regarder aussi les choses dans une certaine évolution et dans son ensemble. Des fois, les cas particuliers nous amènent à voir certaines difficultés d'application et à se réajuster sur le plan réglementaire et tout ça. Donc, ce sera dans l'évolution de ce dossier-là.

1570

1575

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

J'espère que ça vous apporte des petits éléments de réponse, Monsieur Arsenault ?

1580

M. CLAUDE ARSENAULT :

Je vois qu'il y a beaucoup de travail à faire pour aller dans ce sens-là et on est prêt à collaborer pour vous aider.

1585

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci beaucoup, Monsieur Arsenault. Je vais demander à madame Éliane Labastrou de venir à la table des intervenants. Bonsoir, Madame.

1590

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Bonsoir. Je suis membre de la Société patrimoine et histoire de l'Île-Bizard et c'est à ce titre-là que je vais parler, la présidente n'ayant pas pu venir ce soir.

1595

D'abord, deux commentaires au sujet de deux petites mentions que j'ai trouvées. *Préserver les vues sur l'eau dans les aménagements en rive.* J'avais déjà fait des représentations à une autre consultation publique à ce sujet-là. Dans l'Île-Bizard, c'est urgent parce que nous avons un peu le même problème qu'à Pointe-Claire, c'est-à-dire que nous avons un marché en ébullition et un marché tout le long de la couronne, c'est-à-dire autour de l'île où on a tendance à acheter des terrains très chers et à construire des maisons genre petit château en mettant un mur pour bien cacher la propriété, ce qui bouche tout à fait la vue sur l'eau et sur la nature.

1600

Nous en avons eu de très célèbres murs, parce que tout le monde les connaît maintenant, ils sont tellement horribles, en tout cas un est tellement horrible que tout le monde en parle dans

1605 l'île, et c'est urgent de veiller à préserver les vues sur l'eau parce que dans peu de temps, nous n'en aurons plus. Nous n'en avons déjà plus beaucoup. Autrefois, il y a eu une période où on mettait des rideaux de verdure, c'était déjà moins laid, mais maintenant, ce sont des murs.

1610 Le deuxième commentaire, c'est au sujet de la petite mention que vous avez ailleurs... au sujet d'une section dans les bibliothèques. Je suis tout à fait d'accord avec ça, au sujet de réserver une section dans les bibliothèques, *créer dans les bibliothèques des sections de référence sur le patrimoine immatériel montréalais*. Je suis tout à fait d'accord avec ça...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1615 Vous êtes à quelle page ?

Mme ÉLIANE LABASTROU:

1620 C'est à la page 67. Même dans les petites bibliothèques, enfin, dans les bibliothèques locales, il devrait toujours à mon avis avoir une section Histoire et Patrimoine local. C'est tellement ancré dans mon esprit que voilà trente ans lorsque nous avons fondé une toute petite bibliothèque, qui était à ce moment-là la plus petite bibliothèque de la province de Québec, dans l'Île-Bizard, en même temps nous faisons l'étude de l'histoire locale en vue de la rédaction d'un livre et nous
1625 avons pris comme principe de garder à la bibliothèque tout ce qui se rapportait à l'histoire de l'Île-Bizard.

Personnellement j'estimais que c'était une obligation d'avoir à la bibliothèque locale une section sur l'histoire locale. Malheureusement c'est resté vingt-huit ans à la bibliothèque cette
1630 documentation-là que nous avons réunie à l'époque, puis, un beau jour, la municipalité a décidé que ça faisait partie des archives municipales ; alors, on nous a subtilisé toute notre documentation historique pour la mettre dans les archives municipales.

Depuis, cette documentation-là se trouve dans un sous-sol d'un point de service de l'Île-Bizard, puisque nous n'avons plus l'hôtel de ville, auquel personne n'a accès évidemment. Alors, j'ai
1635 trouvé ça tellement déplorable parce que pour moi, c'était vraiment une question très très importante de garder dans la bibliothèque la documentation sur l'histoire et le patrimoine.

Maintenant, une question. Je voudrais avoir des précisions sur ce qu'on appelle
1640 *commémoration et patrimoine naturel et immatériel* ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1645 Madame Labastrou, j'aimerais avant que vous posiez votre première question entendre les gens de la Ville sur ça, parce que ce n'est pas la première fois qu'on entend des représentations à l'effet qu'il y a une différence dans l'accessibilité du public aux archives et aux documents qui sont laissés dans les bibliothèques.

1650 Je sais que les bibliothèques, ça ne relève pas de votre service, mais ce n'est pas la première fois qu'on a des représentations dans le cadre de la consultation sur le projet de politique du patrimoine à l'effet que l'accessibilité du public ou du public averti, pas nécessairement le grand public, aux documents d'intérêts patrimoniaux est complètement différent s'ils sont gardés à la bibliothèque ou dans les services d'archives.

1655 Est-ce que le projet de politique ou au service de développement culturel on a une approche par rapport à ça ou si ça fait partie des choses à définir dans l'avenir ?

M. DENIS RACINE :

1660 Dans le chantier du patrimoine mobilier, il y avait la section des archives de la Ville de Montréal et l'intention des archives de la Ville de Montréal, c'était de se rendre plus accessible encore à la population en numérisant les choses pour les mettre en ligne, en organisant aussi des expositions en ligne sur des fonds particuliers pendant des périodes de temps déterminées et je sais qu'on peut avoir accès aux archives de la Ville de Montréal sur rendez-vous pour les chercheurs, au moins à l'hôtel de ville. Je ne sais pas comment ça se passe dans tous les arrondissements, il peut y avoir une diversité d'approches et de politiques dans les différents arrondissements.

1670 On peut espérer qu'il y aura avec le temps une tendance à ce que les meilleures habitudes deviennent la norme dans l'ensemble de l'île par contamination. La politique permet de jeter un canevas qui permet de travailler dans ce sens-là, mais c'est quelque chose qui va se faire avec les années parce que la nouvelle Ville de Montréal est un collage d'entités qui apprennent en ce moment à se connaître et qui développent des mécanismes de collaboration.

1675 Je sais aussi que les archives de la Ville de Montréal veulent se mettre en réseau avec le groupe des archives de la région de Montréal pour être un maillon dans une chaîne pour faire que non seulement les archives que recèle l'hôtel de ville de Montréal soient disponibles, mais qu'à travers chacun des membres de ce groupe d'archives, on puisse avoir accès à tout le reste, un peu comme un réseau de ressources archivistiques.

1680 Donc, tout ça, c'est plutôt encourageant, mais il reste que dans certains arrondissements, certaines habitudes puissent être moins favorables à l'accessibilité que dans d'autres.

Mme ÉLIANE LABASTROU:

1685 Je pense que ç'a été fait dans une bonne optique en voulant faire de la conservation, mais
le problème dans notre cas, pour avoir accès aux archives que j'ai constituées moi-même voilà
trente ans et que j'aimerais consulter parce que, bon, l'histoire, il y a toujours quelque chose qui se
1690 passe et je dois toujours continuer à me reporter à ces documents-là, alors, il faut d'abord que
j'appelle l'arrondissement, que quelqu'un se déplace de l'arrondissement pour venir au point de
service, qu'ensuite on trie les documents que je veux avoir, que ça reparte à l'arrondissement,
qu'on en fasse une liste, que je retourne les chercher quand c'est prêt, alors qu'à la bibliothèque,
j'y allais, j'ouvrais et, en plus, la bibliothèque est ouverte à des heures plus faciles d'accès : j'y
allais, je consultais mes documents directement dans les classeurs. Voilà le résultat.

1695 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Mais comme vous l'avez dit, c'était peut-être pour les fins de conservation à long terme.
Donc, il y avait un objectif louable au départ.

1700 **Mme ÉLIANE LABASTROU:**

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1705 Qui a découlé dans des procédures d'accès peut-être un peu plus difficile.

Mme ÉLIANE LABASTROU:

1710 Voilà.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Donc, votre première question portait sur le patrimoine naturel, je crois ?

1715

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Oui. Ma question, c'était d'avoir des précisions sur la différence entre commémoration et
patrimoine culturel immatériel. Dans la commémoration, je comprends que la toponymie se trouve
1720 comprise là-dedans. Par rapport à la toponymie, j'aimerais apporter aussi un commentaire à
savoir si dans les arrondissements, c'est le comité consultatif d'urbanisme seul qui va décider de la
toponymie ou s'il y aurait moyen pour des citoyens qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine
d'avoir aussi notre mot à dire là-dedans.

1725 Je trouve que c'est important. Je ne suis pas la seule qui a cette préoccupation-là actuellement ; il y a d'autres personnes qui s'intéressent à cette question et qui aimeraient pouvoir donner leur avis quand une nouvelle rue est nommée.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1730 Alors, ça nous fait une question avec une sous-question. On va les prendre une à la fois. Peut-être commencer par la plus simple, je crois, qui est comment se prennent les décisions en matière de toponymie, puis après, d'essayer d'expliquer la différence entre le patrimoine commémoratif et le patrimoine immatériel.

1735 **Mme CÉLINE TOPP:**

1740 Alors, je vais passer à la plus simple au niveau de la toponymie. La responsabilité au niveau de la désignation des lieux appartient au conseil de la Ville de Montréal; c'est une décision des instances du conseil municipal pour s'assurer en fait qu'on respecte les règles générales au niveau de la toponymie, éviter que l'on désigne des voies ou des lieux d'un même nom.

1745 Ce que l'administration a entrepris avec les arrondissements, c'est que les arrondissements, comme ils connaissent bien leur secteur et tout ça, c'est l'arrondissement qui initie le dossier. Il suggère un nom et si ce nom rencontre les normes usuelles pour la désignation, il y aura un rapport qui sera fait aux autorités de la Ville pour la désignation.

1750 Maintenant, les citoyens peuvent faire des suggestions, bien sûr, pour désigner des voies publiques, des places, des bâtiments et puis on conserve une banque de... on maintient toujours à jour une banque de noms dans laquelle on peut puiser. On recourt également au conseil du patrimoine pour avoir son avis parce que le conseil du patrimoine a parmi ses membres des gens qui ont une expertise particulière pour tout cet aspect de la toponymie et qui nous conseillent aussi dans la désignation des lieux; ils peuvent aussi donner ces conseils-là au conseil d'arrondissement.

1755 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

1760 Madame Topp, il n'y a rien qui est prévu, je ne sais pas moi, le code municipal ou la Loi sur les cités et villes ou la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant à une instance consultative en matière de toponymie ? C'est-à-dire que le comité consultatif d'urbanisme d'un arrondissement, est-ce qu'il doit être appelé à évaluer un changement de nom de rue ou l'attribution d'un nom à une nouvelle rue, à un nouveau parc?

Mme CÉLINE TOPP:

1765

Non, il n'y a pas d'obligation légale, toutefois certains arrondissements ont dans leur pratique le recours au comité consultatif d'urbanisme et certains consultent leur société d'histoire. Ça dépend, c'est variable, mais il n'y a pas d'obligation.

1770

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1775

Et avec la création du bureau du patrimoine pour la mise en œuvre de la politique, est-ce qu'il y a quelque chose de prévue à l'effet d'avoir une opération peut-être plus ouverte au public en matière de toponymie ? Parce que souvent ces décisions-là sont issues des services de l'arrondissement, vont au conseil d'arrondissement et si c'est conforme aux normes usuelles, c'est une fois que c'est décidé et approuvé par la commission de toponymie que le citoyen dans l'arrondissement devient au courant de la nouvelle dénomination.

1780

Mme CÉLINE TOPP:

Présentement, on n'a pas révisé ces procédures-là au niveau de la toponymie. Je vous indique comment l'administration procède actuellement puisque même si c'est une responsabilité du conseil de ville, l'administration souhaite que le conseil d'arrondissement soit très présent dans le processus de décision entourant la désignation des lieux.

1785

Mme ÉLIANE LABASTROU:

1790

La difficulté, c'est que les gens qui font partie du conseil d'urbanisme ne sont pas nécessairement sensibilisés à l'histoire et au patrimoine. Il pourrait arriver que de temps en temps... il est arrivé qu'un conseiller municipal m'appelle pour me dire : Est-ce que ça convient ce nom-là ? Mais à brûle-pourpoint, au téléphone, vous savez, on n'a pas le temps vraiment de réfléchir à la question, ce n'est pas une bonne façon de faire à mon avis. Personnellement, je préférerais qu'un petit comité se forme et puis qu'on sache quelles nouvelles rues vont être ouvertes, et puis qu'on y pense et qu'on y réfléchisse et puis qu'on propose quelque chose.

1795

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est pour construire le patrimoine de demain, Madame Labastrou ?

1800

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Comment ?

1805

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est pour mieux construire le patrimoine de demain votre proposition ?

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Bien oui, c'est ça, pour la commémoration.

1810

Mme CÉLINE TOPP:

Mais il n'y a rien qui empêcherait un tel comité de se former et de fournir des avis au conseil d'arrondissement.

1815

Mme ÉLIANE LABASTROU:

On l'a demandé, nous l'avons demandé au maire d'arrondissement de former un tel comité ; je ne sais pas s'il va y donner suite.

1820

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Il reste la question peut-être un peu moins facile qui est la différence entre la commémoration et l'immatériel.

1825

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Disons que peut-être pour éclairer ma question, je vais donner un petit exemple. L'année dernière, nous avons fêté un 325^e anniversaire de l'île-Bizard. Est-ce que c'est de la commémoration ? il me semble que oui, ça fait partie de la commémoration. Mais à l'occasion de ce 325^e anniversaire, nous avons monté une exposition sur les cajoux. Or, il me semble que ça, ça ferait partie du patrimoine culturel immatériel. Alors, je suis un petit peu mêlée, disons.

1830

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous n'avez pas vraiment l'air. Madame Topp, ou Madame Dumas ?

1835

Mme ISABELLE DUMAS:

Par la commémoration comme l'exemple que vous donniez avec la commémoration de l'anniversaire, on pense aux gestes que la Ville, les arrondissements ou tout autre organisme posent pour commémorer un événement passé ou une personne, alors que quand on parle de patrimoine culturel immatériel, qu'on qualifie également parfois de patrimoine vivant, on réfère à des pratiques, à des métiers, à des habitudes, à des coutumes qui sont anciennes, mais qui sont demeurées vivantes dans le temps et qui continuent à se transmettre maintenant.

1840

1845

Mme ÉLIANE LABASTROU:

1850 Alors, si c'est un métier qui n'a plus cours, qui n'existe plus, qui existait voilà cent ans, ce ne serait pas du patrimoine culturel immatériel ?

Mme ISABELLE DUMAS:

1855 Ç'aurait été du patrimoine culturel immatériel il y a cent ans.

Mme ÉLIANE LABASTROU:

D'accord.

1860 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

1865 Et le fait que ça reste gravé dans nos mémoires à un point tel que chaque année on veut le commémorer, ça ne fait pas de ça un patrimoine culturel... L'activité commémorative à ce moment-là ne devient-elle pas, elle, du patrimoine culturel immatériel ? J'avoue que moi aussi, j'oscille des fois entre la confusion et la compréhension par rapport à ces notions peut-être un peu plus intangibles.

COMMENTAIRE DE QUELQU'UN DANS LA SALLE

1870 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente**

Si vous voulez vous identifier pour prendre place en avant pour fin de transcription, dans un esprit total d'ouverture envers le partage de connaissance et d'expertise, je vous prierais de vous identifier d'avance.

1875 **M. GILLES GARAND:**

Gilles Garand, fondateur du Conseil québécois du patrimoine vivant, président de la Société de promotion de la musique traditionnelle québécoise, danses traditionnelles.

1880 Alors oui, quand tantôt vous avez parlé de commémoration, je trouvais votre exemple absolument magnifique. Commémoration, pour moi, c'est le fait de se rappeler la mémoire des actions, des gestes qui ont été posés par d'autres en souvenir, en héritage et en valorisation de l'héritage. Or donc, on prend comme geste de commémoration, on dit : On va travailler sur un nom, une plaque, une action, une activité tout en se référant à l'histoire et, à ce moment-là, on crée
1885 un geste, une action culturelle de valorisation.

1890 Le patrimoine vivant, ce qu'on appelle le patrimoine immatériel depuis des années à l'UNESCO, c'est la reconnaissance des savoir-faire : savoir chanter, savoir danser, savoir manger, savoir cuisiner, l'artisanat. C'est tous les savoir-faire, donc, dans ces savoir-faire qui sont transmis d'une génération à l'autre par la tradition orale.

1895 Moi j'ai appris à chanter par ma mère, alors je continue et j'ai montré à mon fils à chanter, donc, il y a une transmission d'un savoir-faire inné qui vient de passé lointain. Alors, si je vous raconte, bien, dans ce temps-là, il y a un conte du 16^e siècle, une chanson qui vient de la mémoire française, une légende autochtone d'un sentier de Montréal par exemple, Hochelaga, on se promenait dans... alors, dans le fond, c'est la mémoire, la mémoire transmise. En même temps, en 1992 au Québec, en fait, ça faisait plusieurs années que... en fait, je ne peux pas rentrer dans toute l'histoire, mais aux Etats-Unis, Frank Boas qui est un grand scientifique avait commencé à collecter les mémoires américaines et il voulait faire en sorte de capter chaque génération a sa mémoire. Or, il s'est donné comme mode de transmission de faire le collectage des mémoires :

1900 allons collecter nos aînés pour savoir ce qu'ils font, ce qu'ils disent, ce qu'ils chantent.

1905 Marius Barbeau au Québec qui travaillait avec Frank Boas à Washington sur des Indiens d'Amérique, à un moment donné Frank Boas s'est retourné vers Marius Barbeau, lui a dit : «Monsieur Barbeau, qu'est-ce que vous attendez pour collecter les mémoires de votre peuple nation ?» Alors, Marius Barbeau s'est retrouvé à Québec, à L'Ancienne-Lorette, avec un conteur autochtone qui connaissait des centaines de contes. Comme ça, Barbeau est parti après ça avec son cylindre de cire aller collecter les mémoires des chanteurs et chanteuses du Québec. Il a publié des documents, des livres et ces archives-là sont à Ottawa dans les archives canadiennes.

1910 Alors, les gens au Québec conscients de cet héritage exceptionnel en 1992 se sont dit : On va fonder un organisme. On a eu des états généraux où il y a eu 52 recommandations - et je vous les apporterai, je vais vous déposer un mémoire, vous allez voir, on va vous faire un peu l'histoire de c'est quoi le patrimoine vivant au Québec - et à travers ça, les organismes, parce qu'il y en a partout au Québec sur le territoire qui font de l'action culturelle de mise en valeur des savoir-faire dans le conte, dans la musique, dans la danse, dans l'artisanat.

1915

1920 Alors, il y a différentes dénominations. Ici pour les communautés culturelles, ils ont baptisé ça le patrimoine d'expression ; nous, on est du patrimoine vivant. Alors donc, toute cette action culturelle-là a comme symbolique les porteurs de tradition, les gens, les gens qui vivent, les gens qui transmettent, les gens qui savent, les gens qui ont une mémoire, les gens qui sont porteurs de parole, les gens qui chantent, les gens qui dansent, les gens qui vivent, les personnes comme vous qui agissent pour que le patrimoine se transmette d'une génération à l'autre.

1925 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

1930 La question fondamentale, c'était... bien, pour moi une question à laquelle je n'ai pas eu réponse, c'est : S'il s'agit d'une activité qui a eu une importance historique indéniable mais qui n'est plus réalisée aujourd'hui, donc, qui n'est plus une activité courante, dans quelle catégorie de patrimoine tombe-t-on à ce moment-là ?

M. GILLES GARAND:

1935 Je regarde, la commémoration est arrivée il y a quelques années au Québec ; le gouvernement fédéral à travers un programme, avait un programme de commémoration et comment il s'appelait, Denis, l'ancien ministre à Ottawa... Marcel Masse. Marcel Masse est arrivé avec un projet de commémoration. En fait, la commémoration, ça vient en fait de la volonté de signifier la mémoire. Alors ça, c'est un aspect.

1940 Si je dis par exemple, nous autres, notre organisme, on voulait signifier la mémoire d'un de nos maîtres à Montréal, monsieur Aldor Morin, joueur de musique à bouche qui jouait avec La Bolduc à l'âge de six ans. Il était au Monument National, il a fait la tournée du Québec avec La Bolduc et il est mort dans la misère comme joueur de musique à bouche. Alors nous, on voulait justement commémorer sa mémoire. Alors, on a sorti un prix qui s'appelle l'Aldor, il s'appelle monsieur Aldor Morin. Alors, on était fier de dire « Aux États, ils ont l'Oscar, puis nous autres, on a l'Aldor. » Donc, un prix de mémoire à la reconnaissance d'un joueur de musique de Montréal. Ça, c'est de la commémoration.

1950 Et quand on remet le prix, on le fait dans le cadre d'un festival où on va choisir, on va avoir un comité de sélection qui va choisir un maître de la tradition et on va lui remettre le prix. Donc, il y a un lien entre l'action culturelle du patrimoine vivant et la commémoration, le geste qui reste.

Est-ce que c'est clair ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1955 Moi, je n'ai toujours pas compris si le canot d'écorce qu'on ne fait plus, mais qui est quand même quelque chose d'important, si c'est du patrimoine immatériel, si c'est du patrimoine historique. Ça tombe dans quelle catégorie ?

M. GILLES GARAND:

1960 Je pense qu'il faut oublier ça. Regardez, dans la région de St-Jean-sur-Richelieu, à St-Charles, il y a Christine Bertrand. Elle, elle s'est rendue compte qu'il y avait justement des métiers anciens qui étaient appelés à disparaître, les vieux métiers. Elle a créé un festival, Le Festival des vieux métiers. Dans ce Festival des vieux métiers où finalement des gens vont tisser, exemple, il y a un fondeur de cuillères. On n'en fonde plus des cuillères, mais ce fondeur de cuillères s'en vient sur la place avec son petit four, son petit poêle, il chauffe le métal, puis il fait des cuillères en étain, puis il vous raconte une histoire et, après ça, il joue de la cuillère.

1970 Est-ce que c'est de la commémoration ? Est-ce que c'est... C'est du patrimoine vivant, c'est quelqu'un qui se sert de vieille tradition et qui la rend actuelle, qui l'actualise et il envoûte tout le monde quand il raconte. Et ses cuillères sont magnifiques. Il y a une autre femme qui fait des ceintures fléchées de l'Assomption.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1975

Monsieur Garand, je pense qu'on a bien compris votre position par rapport au patrimoine vivant que vous exprimez avec beaucoup de passion, mais je pense que ça, je pense qu'on a compris les différents...Je pense qu'il a été clairement...

1980

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Mais si je peux tout de même mentionner mon sujet ?

1985

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Bien sûr, Madame Labastrou.

1990

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Ce que nous avons commémoré ou représenté, c'était les cajeux. Les cajeux, il n'y en a plus depuis cent ans. Alors donc, c'est de la commémoration, ce n'est pas du patrimoine naturel immatériel.

1995

M. GILLES GARAND:

Mais par contre, il y a deux excellents chanteurs qui font des chansons sur les cajeux, tout le répertoire des cajeux.

2000

Mme ÉLIANE LABASTROU:

Jacques Labrecque. Nous l'avons aussi commémoré.

2005

M. GILLES GARAND:

Alors, vous voyez, c'est en lien.

2010

Mme ÉLIANE LABASTROU:

D'accord. Merci.

2015

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci, Monsieur Garand. Merci, Madame Labastrou. Il est présentement 9 h 15, il reste une demi-douzaine de personnes inscrites au registre. Le centre de Pointe-Claire ici est maintenant fermé, ce qui veut dire que nous n'avons plus accès depuis 15 minutes, donc, depuis 9 h, à la partie bibliothèque. On peut toujours utiliser les salles de bain par la porte à l'arrière et sortir dehors par la porte arrière, mais nous sommes jusqu'à la fin de la soirée confinés dans cette salle.

Alors, je vous invite donc à prendre une pause de 5 minutes, nous allons reprendre à 9 h 23. À tout à l'heure.

2020

PAUSE... REPRISE

Je voudrais inviter madame Martha Bond à la table des intervenants. Merci de votre patience et bonsoir, Madame.

2025

Mme MARTHA BOND:

Bonsoir. *I have two or three questions about Old Montreal. Why has Old Montreal not been giving, or has it, World Heritage Status and also the Island of Montreal?*

2030

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est une question simple, mais qui peut être... c'est une question éclair, mais pas simple. Donc, pourquoi est-ce que le Vieux-Montréal n'a pas de reconnaissance au niveau du patrimoine mondial de même que l'Île de Montréal ? *Is that correct?*

2035

Mme MARTHA BOND:

Yes.

2040

Mme ISABELLE DUMAS:

Old Montreal doesn't have yet World Heritage recognition, but Old Montreal is part of the Wider part of Montreal for which there has been requests made to get it World Heritage recognition.

2045

Mme MARTHA BOND:

O.K. And would this protect the existing heritage and given aire de protection of this heritage for development?

2050

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

I'm sorry, this time I didn't understand the question. Your question is if the Old Montreal is on the heritage list, World List, does that give increased protection to built environment?

2055

Mme MARTHA BOND:

2060

Yes, and to this existing heritage and given aire de protection for this heritage for future development?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2065

Alors, est-ce que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial confère un statut de protection particulier à la fois pour les biens et dans les aires de protection ?

Mme MARTHA BOND:

2070

In other words, would it be of great benefit ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

What would be the advantages of being on a world heritage list ?

2075

Mme MARTHA BOND:

Yes.

Mme CÉLINE TOPP:

2080

C'est assez technique, je vais essayer de vous répondre en français. Lorsqu'un tel statut est conféré sur le plan du patrimoine mondial, il y a un examen qui se fait à tous les cinq ans par l'organisme pour s'assurer que les critères, les aspects qui ont été pris en compte pour accorder le statut, qu'ils sont encore bien présents et qu'ils ont été bien... que la Ville en a fait une bonne gestion et que ces aspects-là n'ont pas été altérés. Donc, c'est une procédure d'audit, de vérification.

2085

Mme MARTHA BOND:

2090

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2095

Mais la question de madame Bond, c'était si par exemple l'arrondissement historique du Vieux-Montréal était sur la liste du patrimoine mondial, est-ce que ça amènerait des mesures de protection autres que celles qui existent déjà sur le patrimoine bâti et sur ses aires de protection ? Est-ce que j'ai bien compris votre question, Madame Bond ?

Mme MARTHA BOND:

2100

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2105

Est-ce qu'il y a des mesures de protection additionnelles, et madame Bond a donné l'exemple en référence à la spéculation foncière ?

Mme CÉLINE TOPP:

2110

Comme tout statut qui est accordé, c'est d'abord un statut pour reconnaître les qualités d'un secteur. Ça ne vient pas interdire des constructions, y interdire du développement sauf que si l'organisme, en l'occurrence la Ville, ne fait pas attention, elle peut se voir enlever son statut parce qu'elle aurait permis des gestes à l'encontre des valeurs qui ont amené à la reconnaissance du secteur.

2115

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Ça va ?

2120

Mme MARTHA BOND:

So, it would enhance the protection ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2125

Ça augmenterait, donc, la...

Mme MARTHA BOND:

2130

La mise en valeur, la protection. O.K.

Mme CÉLINE TOPP:

Yes.

2135

Mme MARTHA BOND:

O.K. But it was not included in this policy or was it?

2140 **Mme CÉLINE TOPP:**

Yes.

2145 **Mme MARTHA BOND:**

It is ? O.K. Because I couldn't find that reference.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2150 *There's been a document that's been added on the internet site of Office de consultation publique. I forget the number, but I could get it for you. It's in reference to a document that has been or that will be submitted with the objective of recognition on the world heritage list of the Old Montreal and some other territory of the island of Montreal.*

2155 **Mme MARTHA BOND:**

O.K.

Mme CÉLINE TOPP:

2160

On the page 57.

Mme MARTHA BOND:

2165 *O.K. In my own city, burough of Pierrefonds, despite an urban plan that recommends the council adopt and draft a heritage bylaw, the council has never done this. There is only a short list of Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, and this includes Senneville which in 2006 will no longer be part of Pierrefonds, so, the list is shorter.*

2170 *My husband and I have submitted a memoir for our immediate area in central Pierrefonds on Gouin boulevard. We intend to propose a memoir for the entire Gouin Boulevard in Pierrefonds and possibly Lalande Boulevard and ... perhaps Rive Boisée which is also old road with some heritage buildings.*

2175 *Would the Ville de Montréal and the SMVTP be able to assist us in our effort? Also I would like a review of the Poitique based on a its legal and on legal and heritage consultation, because I'm not a lawyer, and therefore as an owner of the patrimonial building and a tax payer to the Ville de Montréal, I would like to see my tax money spent to protect heritage and not to see it continued to be demolish and to lose its value through development where we hare no aire de protection.*

2180

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2185 *I'm not sure I did understand your question correctly. I believe you have mentioned that you and your husband are in the process of asking for citation of Gouin Boulevard and other areas in Pierrefonds as part of our heritage on the island of Montreal and your question is: How do I interact with the City of Montreal and the people responsible for the policy in order to get some help? Is that what the question is?*

Mme MARTHA BOND:

2190 *Yes, and maybe using your organisation, SMVTP.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2195 *Which is, I understand, Le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine. Donc, madame et son mari veulent entreprendre des démarches pour fin de protection de sites patrimoniaux dans l'arrondissement de Pierrefonds et elle se demande comment elle peut interagir avec... vous avez compris le reste. Madame Topp?*

Mme CÉLINE TOPP:

2200 *We can receive a demand for Site du patrimoine.*

Mme MARTHA BOND:

2205 *O.K. As we did in my little area in June, July, but the council made no modification to the Plan d'urbanisme. They added two buildings to the list, but it's not a protective list.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2210 *I believe you will have to be either more general or more specific because I don't understand exactly what your point is.*

Mme MARTHA BOND:

2215 *Well, we tried to introduce a memoir for our immediate area on Gouin and we succeeded in having two more buildings added to the heritage list of patrimonial.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2220 *Which is the borough heritage List ?*

Mme MARTHA BOND:

2225 Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2230 De l'arrondissement Pierrefonds-Senneville ?

Mme MARTHA BOND:

Yes. They added two, possibly three buildings.

2235 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

But that's a borough list ; am I correct ?

Mme MARTHA BOND:

2240 *Yes, right. But they didn't make any modification in the urban plan.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2245 *Mrs Topp, if there is a recognition of a site or a building, does it mean modification to the urban plan or not?*

Mme CÉLINE TOPP:

2250 *No, it's not necessary to have a modification.*

Mme MARTHA BOND:

2255 *But you just said site, you know, citation?*

Mme CÉLINE TOPP:

Yes, it's a different process.

2260 **Mme MARTHA BOND:**

O.K. So, how would we do it to... because this is, from my understanding, this is a policy whereas the urban plan is a legal, more of a legal document that has to be followed.

2265 **Mme CÉLINE TOPP:**

Yes.

2270 **Mme MARTHA BOND:**

And therefore, I'm very concern because they're adopting this urban plan and there not including any heritage protection in Pierrefonds with the exception of the Petit Four in the western part of Pierrefonds.

2275 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

2280 *If I can intervene at this point, there is a kind of a difficulty in the interpretation and the reading of the urban plan and I would like to hear the people from the City on this. I believe that if Mrs Bond looks at the urban plan that has been adopted recently and that is available on the internet, she can find a map where there's a geographical delineation of heritage sites and also a list of buildings that are not included in the territory that I just specified.*

2285 *So, you have a list of heritage buildings that are outside heritage sites. How can Mrs Bond use that to find out if the places she wants to make sure are protected are really protected? How does she work with those two instruments, a map and a list? Is there in inventory that is available somewhere, a more complete inventory of the buildings and sites in each borough or is this being prepared as we speak or is this really ...what is available?*

2290 *Autrement dit, il y a les cartes avec une délimitation spatiale, puis il y a des listes pour ce qui est hors des zones, ce qui des fois peut être difficile à utiliser. Est-ce que maintenant ou prochainement il y aura des listes des inventaires nominatifs?*

Mme CÉLINE TOPP:

2295 *Oui, on peut toujours compléter cette information-là, compléter les cartes par la liste des adresses de bâtiment. Ça peut être fait.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2300 *L'objectif d'identifier des zones, c'était aussi, j'avais cru comprendre, pour garder un caractère d'ensemble aux zones ? Donc, même si seulement, mettons, j'invente, dans le vieux Pierrefonds qui serait identifié comme un zone, il pourrait y avoir peut-être une dizaine de bâtiments, mais par contre, il y a le caractère d'ensemble. Est-ce qu'il n'y avait pas un peu cet objectif-là dans l'identification de zones ?*

2305 **Mme MARTHA BOND:**

In fact, you mentioned the water way area which is what I'm talking about.

Mme CÉLINE TOPP:

2310 Yes.

Mme MARTHA BOND:

But it's a policy only.

2315

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

You mean the parcours riverain ?

2320 **Mme MARTHA BOND:**

In the parcours.

Mme CÉLINE TOPP:

2325

Yes, in the master plan, the parcours riverain is also mentioned like heritage site. So, we have also criteria to protect the view, the shore and the building also. So, Rive Boisée, it's on the Parcours Riverain.

2330 **Mme MARTHA BOND:**

But it's not indicated in the Pierrefonds urban plan.

Mme CÉLINE TOPP:

2335

Maybe I will check with you finally, because I don't have all the information with me.

Mme MARTHA BOND:

2340 O.K.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Is it true that the urban plan sets a minimum and the borough plan ...

2345

Mme CÉLINE TOPP:

Yes, sure, the borough, yes. Pierrefonds can add some buildings or some sectors in the Chapitre d'arrondissement.

2350

Mme MARTHA BOND:

Hum,hum. But I'm a little concerned because that area is obviously sparse, you know, where the other areas are more fully protected or mentioned in the urban plan. It's one area, and also Roxboro, but that's to the East of me.

2355

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

What I understand is that what you see in the urban plan has to be reproduced in the borough plan. The borough plan cannot go under what is specifically presented in the urban plan.

2360

Mme MARTHA BOND:

Which is why I would like it to be at a more protected level in the Montreal Plan. But they have adopted it. But can it be still modified?

2365

Mme CÉLINE TOPP:

Of course.

2370

Mme MARTHA BOND:

And the bylaw in Montreal is it still in effect 8467 that is in the former Montreal urban plan, the patrimonial... relative to the protection of patrimonial building and zoning ?

2375

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Is that a borough bylaw?

2380

Mme MARTHA BOND:

That's the City of Montreal bylaw.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2385

And the title of the bylaw is?

Mme MARTHA BOND:

2390 Well, you know, 8467. It is referred here, on page 70.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

It's referred in the policy ?

2395

Mme MARTHA BOND:

Not in ... no.

2400

Mme CÉLINE TOPP:

Non.

Mme MARTHA BOND:

2405

I'm referring to the former urban plan of Montreal.

Mme CÉLINE TOPP:

2410

Yes, but this bylaw is not in...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Is not in force anymore ?

2415

Mme CÉLINE TOPP:

... is not in effect.

2420

Mme MARTHA BOND:

O.K. So, there is no... So, what is the patrimonial bylaw in effect ? What replaced that bylaw?

2425

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

In terms of what would be protecting buildings...

Mme MARTHA BOND:

2430

Yes that was Old Montreal, right.

Mme ISABELLE DUMAS:

2435

C'est dans les règlements d'urbanisme.

Mme CÉLINE TOPP :

2440

It's the zoning bylaw in each borough. We don't have...

Mme MARTHA BOND:

Yes. So, in Old Montreal, that was it.

2445

Mme CÉLINE TOPP :

Yes.

Mme MARTHA BOND:

2450

So, it's been replaced?

Mme CÉLINE TOPP :

2455

No.

Mme MARTHA BOND:

2460

So, it's still in effect ?

Mme CÉLINE TOPP :

No, it's not replaced. Now, it's...

2465

Mme MARTHA BOND:

Because in Pierrefonds, we still have our zoning bylaws.

Mme CÉLINE TOPP :

2470

Yes, and each borough has its bylaws.

Mme MARTHA BOND:

Do you know what the new one is in...

2475

Mme CÉLINE TOPP :

In Vieux-Montréal ? Je vais le trouver. I can find it...

2480

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

I guess that the answer would be that before when the City of Montreal was, before 2002, there was specific bylaws for specific territories. Now, there's one bylaw that's called the zoning bylaw, in certain boroughs, they call it the urban bylaw, and it will contain a section on the Old Montreal with its specific regulations. What happened is that before the Old Montreal had its own bylaw, now, this bylaw has been reproduced in the Ville-Marie zoning bylaw as a section of it; is that correct?

2485

Mme CÉLINE TOPP:

2490

Yes, that's correct.

Mme MARTHA BOND:

2495

But you don't have the number of it. O.K.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2500

J'imagine, maybe it does not have a number because the system is different now, Mrs Bond.

Mme MARTHA BOND:

2505

Yes, and I don't quite understand why. I mean, this was, you know, I know the history of this. This didn't change, I mean, this was in Montreal, you understand? So... And I am concerned. I mean, where do we get that information now to see if there is as much protection as they were trying to do in 1992 because...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2510

Mrs Topp, it is my understanding that there has been no reduction of the level of protection of any area that has been previously protected by the City of Montreal. It's just been a change in the names of bylaws and...

2515

Mme MARTHA BOND:

O.K., supposedly still as strong protection.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2520

Is that correct, Mrs Topp ?

Mme CÉLINE TOPP:

2525

Yes.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2530

There's not any reduction in the level of protection of anything, specifically in the Old Montreal.

Mme MARTHA BOND:

2535

The reason why I question that, is that because I've seen some modern development going in within the protected area and I don't understand that. Then, how is that possible if it's... you know, the PIIA and the zoning and the «aire de protection» is the same, how can modern taller buildings, bigger, modern and more tall buildings go in there?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2540

That's a good question. But I guess this brings us back to the decision making process that is ultimately in the hands of the elected officials.

Mme MARTHA BOND:

2545

O.K. So, this is going on with the *conseil*.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2550

Excuse me ?

Mme MARTHA BOND:

2555

The Excecutive Council is approving a development plan ; is that what you are saying ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2560 Well, you did mention that maybe there are some specific examples of permit emission that... Mrs Topp can probably add to that. Mrs Bond was saying that even in the Ville-Marie borough where there are specific protection mesures in terms of heritage, there has been some projects that do not «derogatoire» in terms of high potentiaty. The reason for that, I believe, is that the decision making process ultimately leaves it to the elected officials?

Mme CÉLINE TOPP:

2565

Yes.

Mme MARTHA BOND:

2570

So, the charter of Montreal enables them to permit a «*dérogatoire*».

Mme CÉLINE TOPP:

2575

Yes.

Mme MARTHA BOND:

O. K. thank you.

2580

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Thank you, Mrs Bond. J'appellerais maintenant madame Karine Messier. Est-ce que madame Messier est dans la salle ?

2585

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Patrick Asch. Bonsoir, Monsieur Asch.

M. PATRICK ASCH :

2590

Bonsoir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous n'avez pas votre salamandre ?

2595 **M. PATRICK ASCH :**

Pas de salamandre, pas d'esturgeon. C'était pour la politique de protection des milieux naturels. Merci beaucoup. Bonjour. Je vais essayer de garder ça bref. J'ai juste quelques petites clarifications que j'aimerais demander.

2600

Dans la politique du patrimoine ici présentée, on parle du milieu naturel; on a une politique du patrimoine naturel, une politique de protection des milieux naturels, excusez-moi, qui est aussi un autre élément qui est sorti récemment. Je me demandais par rapport à la politique du patrimoine, je voulais avoir une clarification face à la définition de qu'est-ce qui est un milieu naturel. Est-ce que c'est limité strictement par exemple aux sites identifiés dans la politique des milieux naturels ou est-ce que ça couvre l'ensemble des sites naturels ? Est-ce que ça couvre des sites uniquement naturels naturels ou des sites reconstitués qui se renaturalisent au fil des années ?

2605

2610 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

C'est une question à laquelle il y a déjà eu réponse au cours des séances précédentes, mais vous allez trouver votre compte. Madame Topp ?

2615 **Mme CÉLINE TOPP:**

La politique sur les milieux naturels, bien sûr, évoque les éco-territoires; c'est une notion aussi qui est reprise à l'intérieur du Plan d'urbanisme, mais la politique touche beaucoup plus vaste que ces ensembles identifiés ou cartographiés. Alors, il y a bien sûr les berges, les rives, les ruisseaux, certains milieux humides ; on fait référence aussi à la politique de l'arbre qui va aussi reconnaître des ensembles de valeur au niveau de la forêt urbaine.

2620

Alors, c'est cet ensemble, c'est pas... c'est plus inclusif, ça se veut très inclusif et non pas très ciblé. J'imagine qu'avec l'évolution aussi de ces concepts-là, la politique s'enrichira de plans d'actions en évoluant avec...

2625

M. PATRICK ASCH :

D'accord. Si je comprends bien, Madame Chauvin, le commentaire de madame Topp indique que la politique risque de peut-être évoluer en fonction des plans d'action et que la politique est flexible et peut couvrir aussi le patrimoine naturel associé à, disons par exemple, des milieux reconstitués, des milieux urbains, des milieux qui ont été modifiés par la main de l'homme au fil des siècles ?

2630

2635 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Si j'ai bien compris, et corrigez-moi si je me trompe, la politique de protection de mise en valeur des milieux naturels, qui a fait l'objet d'une consultation publique au printemps dernier, avait

2640 ciblé de façon volontaire certains territoires à tenure privée et à valeur écologique sensible pour
mettre en œuvre des mesures de protection particulières à ces territoires ; par contre, le Plan
d'urbanisme et la politique du patrimoine reconnaissent une valeur patrimoniale à plusieurs milieux
qui répondent à l'appellation de milieux naturels pour diverses raisons, qu'ils aient été reconstruits
comme une berge réaménagée, qu'ils fassent partie d'un ensemble remarquable sur le plan
paysager ou qu'ils soient à haute valeur écologique.

2645 Est-ce que j'ai bien résumé ? Et je pense que dans l'avenir, cet ensemble d'outils, la
politique de protection, le Plan d'urbanisme, la politique du patrimoine, la politique de l'arbre, vont
converger vers une action qui vise tous les milieux qui ont une valeur dite naturelle, qui peut être
paysagère, écologique ou des fois plus culturelle.

2650 **M. PATRICK ASCH :**

2655 Je sais que la politique de protection des milieux naturels a eu un ajout suite aux
consultations où ils ont en fait divisé la politique en trois volets : le volet des éco-territoires, le volet
de certains milieux riverains qui ont été ciblés comme ayant de l'intérêt et le volet aussi de parcs
existants qui n'étaient pas nécessairement dans les éco-territoires. Par exemple le parc Terratota
ici, qui serait considéré comme un site où il y a une protection additionnelle à faire étant donné que
c'est quand même un parc qui est identifié, mais qui n'a pas nécessairement une protection
reconnue officiellement à l'intérieur.

2660 Mon deuxième questionnement est spécifique entre autres à la page 70 du document où
on mentionne le Secteur des Rapides de Lachine, qui est un secteur auquel je pêche
régulièrement. Souvent dans les dossiers avec lesquels je travaille, on parle de la région des
Rapides de Lachine qui inclut les Rapides de Lachine et le Bassin de Laprairie. Je me demandais
2665 dans la définition du Secteur des Rapides de Lachine, est-ce qu'on spécifie uniquement les
Rapides de Lachine ou le bassin qui s'y rattache immédiatement ?

2670 Je sors ce point-là dans un contexte où présentement il y a un projet considéré
d'harnacher la base du Bassin de Laprairie et d'installer une centrale hydroélectrique. C'est un
projet au stade de la discussion et l'impact serait d'inonder le Bassin de Laprairie jusqu'au pied des
Rapides de Lachine.

Mme CÉLINE TOPP:

2675 Là, c'est sûr qu'on parle de la politique de la Ville de Montréal. Donc, on se réfère à un
territoire qui est plus... mais au niveau écologique, on sait très bien que ces notions de territoire
surtout lorsqu'on est dans le secteur des Rapides de Lachine est un peu... doit s'élargir pour en
comprendre plus, mais...

2680 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Est-ce que le Secteur des Rapides de Lachine comprend les îles nécessairement ?

Mme CÉLINE TOPP:

2685 C'est parce que là c'est les questions de... nous, on parle de la Ville de Montréal. Donc, quand on parle du Bassin de Laprairie, je veux dire, on va aller chercher beaucoup de secteurs.

PATRICK ASCH :

2690 Donc, les Rapides de Lachine incluent comme de raison évidemment les rives qui ne sont pas à Montréal mais les rives qui sont à Montréal.

Mme CÉLINE TOPP:

2695 C'est ça, mais...

M. PATRICK ASCH :

2700 Le Bassin de Laprairie, c'est l'extension des Rapides de Lachine qui comprend tout le territoire de l'arrondissement Verdun, le territoire face à l'autoroute Bonaventure, le territoire autour de l'Île-des-Sœurs et l'endroit où la centrale est prévue, c'est entre l'Île Notre-Dame, l'Île Ste-Hélène et la Cité du Havre. Donc, un secteur qui est à Montréal et une centrale qui pourrait avoir des impacts sur un territoire à valeur patrimoniale qui serait très significatif.

2705

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Est-ce qu'il a été question d'un tel projet dans les travaux qu'a mené à Société du Havre ?

2710 **Mme CÉLINE TOPP:**

2715 La Société du Havre n'a pas comme tel étudié ce projet-là; elle a pris acte qu'Hydro-Québec avait dans ses cartons une proposition qui émane d'une firme d'ingénierie qui propose une centrale au fil de l'eau dans le secteur du Pont de la Concorde. Ce que la Société du Havre indique à ce chapitre-là, c'est que si un tel projet devait aller de l'avant, il devrait rencontrer un certain nombre de critères et procurer un certain nombre d'avantages dont notamment peut-être la possibilité de créer un bassin nautique.

2720 Mais il n'y a pas d'étude d'impact environnemental poussée sur cette proposition qu'Hydro-Québec a reçue, mais qu'elle ne pilote plus d'après ce que j'en sais.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2725 Est-ce que vous savez si ce projet-là tel qu'il est à l'état de conception en fonction de ses paramètres s'il serait soumis à une audience publique de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ? Ça dépend notamment de la puissance.

Mme CÉLINE TOPP:

2730 De la puissance, c'est ça. Alors, écoutez....

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2735 Ce n'était pas rendu là.

Mme CÉLINE TOPP:

2740 La Société du Havre ne recommande pas de faire le projet. Ce qu'elle a dit, c'est que s'il devait se faire, des études environnementales devraient prendre place et on devrait être capable de démontrer qu'il y a vraiment des avantages à une telle activité, dont notamment la création d'un bassin nautique qui permettrait une accessibilité plus large étant donné que les berges, il y a eu beaucoup de remblais, on sait que tout ça est un peu...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2745 Instable ?

Mme CÉLINE TOPP:

2750 ... artificiel dans le sens que ce sont vraiment les remblais qui ont conduit à la topographie qu'on observe. Et puis les berges sont quand même assez escarpées, ce qui rend difficile l'accessibilité à l'eau. En tout cas, bon, je ne fais que répéter ce qu'il y a déjà dans le rapport de la Société du Havre qu'on peut...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2755 Qui a été rendu public cet automne, ou avant. Monsieur Asch, est-ce que ça vous donne des éléments de réponse ?

M. PATRICK ASCH :

2760 Au fond, si je comprends bien, présentement la définition du territoire de Secteur des Rapides de Lachine, il y aurait peut-être un certain besoin, disons dans un mémoire, de mentionner qu'on clarifie ce qu'est le Secteur des Rapides de Lachine plus clairement.

2765 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

2770 Quand on parle du Montréal Vert et Bleu, c'est qu'on veut mettre en valeur le caractère insulaire de l'île, mais en terme de propriété, le fond marin appartient au gouvernement du Québec, les eaux navigables sont sous juridiction fédérale ; il y a eu du temps de la CUM un règlement adopté qui permettait aux policiers de la CUM de donner des contraventions à ceux qui faisaient de la vitesse avec leurs embarcations à moteur sur l'eau à l'intérieur d'une certaine distance des rives. On sait qu'on navigue en eaux troubles quand on est rendu dans l'eau.

2775 Alors, quand on parle du Secteur des Rapides de Lachine, comment est-ce que l'action municipale peut-elle se matérialiser dans le Montréal Bleu ? C'est une question très grande.

M. PATRICK ASCH :

2780 C'est une question grande. Je vais vous avouer que je serais peut-être plus apte à répondre étant donné que je suis chef de délégation pour les suites au Sommet de Montréal dans le chantier Parcs Espaces Verts pour la Ville de Montréal. Donc, c'est une question qui est quand même très complexe au niveau...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2785 Mais c'est une question qui s'adressait à madame Topp.

M. PATRICK ASCH :

2790 Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2795 Je vous sauve là.

M. PATRICK ASCH :

C'est quand même...

2800 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

2805 C'est une question rapide à laquelle on peut attendre des réponses qui seront versées plus tard sur internet, mais ce n'est pas une question facile. Je suis sûre en terme de patrimoine, étant donné la valeur accordée à nos plans d'eau, c'est une question dont plusieurs aimeraient des éléments de réponse.

Mme CÉLINE TOPP:

2810 Écoutez, peut-être que madame Graham peut donner un complément de réponse. Madame Graham est au service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, mais à la Direction des parcs et espaces verts. Il y a quand même une table qui œuvre depuis plusieurs années qui regroupe la Ville, les arrondissements, Parcs Canada et d'autres instances pour toute la section de la mise en valeur du pôle des Rapides, mais je demanderais peut-être à Wendy de compléter.

2815

Mme WENDY GRAHAM:

Bonsoir.

2820

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Bonsoir.

2825

Mme WENDY GRAHAM:

Ça se peut que vous connaissiez ça mieux que moi parce que vous participez aux suites du sommet qui se font aussi avec les représentants de la Direction du service des parcs qui regroupe plusieurs agents et gens impliqués dans le milieu pour suivre et définir les objectifs et poursuivre et définir les plans d'action.

2830

Donc, ce groupe de Réseau Vert et Bleu qui travaille à partir du Service de la Direction des parcs travaille, je crois, en collaboration avec de nombreux acteurs comme madame Topp vient de mentionner justement pour suivre les actions qui se font au niveau du développement du réseau vert et bleu au travers l'île et donc, les objectifs de la politique du patrimoine s'intègrent également à l'intérieur de ces discussions.

2835

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2840 La question n'était peut-être pas formulée d'une façon assez précise, mais si on essaie de réduire à sa plus simple expression, c'est : Quelle est la juridiction municipale en matière de réseau bleu ? Comment est-ce que la Ville dans ses actions, avec ses compétences, peut-elle intervenir sur le réseau bleu ?

2845

Mme WENDY GRAHAM:

Je serai assez vague parce que le concept du réseau bleu même est un concept au niveau de la programmation, donc, ça touche à tous les différents niveaux et les différents volets d'intervention dans les espaces à la fois privés en tant que gestionnaire, comme les espaces publics en tant que propriétaire. Donc, peut-être que madame...

2850 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

J'ai peut-être mal formulé ma question, je vais réessayer. C'est qu'on sait que par exemple dans le secteur des Rapides de Lachine, il y a le refuge des oiseaux migrateurs, c'est Environnement Canada qui est responsable de l'application et de la surveillance de ce statut-là. Si
2855 quelqu'un fait de la pêche illégale dans les eaux fluviales, à ce moment-là, c'est Pêches Canada qui intervient ; si quelqu'un drague illégalement, à ce moment-là, c'est Océans Canada qui... donc, tout le monde a un petit peu sa juridiction.

La Ville veut incorporer le réseau bleu, donc les fleuve et rivières et cours d'eau intérieur
2860 dans sa politique ou dans son action municipale, mais en terme de juridiction, est-ce qu'il y a certaines dynamiques ou problématiques particulières à cet effet-là ?

Mme CÉLINE TOPP:

2865 C'est certain que la Ville ne peut pas agir seule, donc, le fait qu'elle détermine des orientations lui permet d'avoir des appuis des différents groupes. La Ville est active avec Conservation de la nature justement pour essayer de faire des partenariats où Conservation de la nature devient propriétaire ou gardien de certains éléments.

Donc, dans le cadre du Plan d'urbanisme, la Ville est venue indiquer pour les rives des orientations
2870 sur certains aménagements pour permettre la baignade par exemple, permettre l'accessibilité, développer comme dit madame Graham des programmations pour permettre l'accessibilité au réseau bleu. Alors, ça, c'est le rôle propre de la Ville plus un rôle dans les différents forums pour avoir l'appui des gouvernements dans des projets importants de mise en valeur.

2875 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

On comprend qu'une grande partie de...

Mme CÉLINE TOPP:

2880 Puis ce qu'il faut dire aussi pour compléter, c'est qu'un des joueurs importants dans la mise en valeur du réseau bleu et du réseau vert, c'est la CMM qui dispose d'un fonds dont madame Boutet se demandait à quoi servait ce fonds de la CMM. La CMM, c'est ça, ce fonds-là sert justement aux fonds bleu et vert pour l'ensemble de la communauté.

2885 Donc, la Ville pourra bénéficier de supports monétaires pour faire certaines interventions dans son réseau.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2890 J'ai débordé un peu de votre question, Monsieur Asch, mais ce que vous avez amené suscite beaucoup d'intérêt. J'espère que vous avez eu des réponses ?

M. PATRICK ASCH :

2895 C'est bien. Je vous remercie beaucoup.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2900 Merci à vous. J'inviterais maintenant - si je ne mêle pas dans mes listes – monsieur Vartan Cherkian. Bonsoir, Monsieur.

M. VARTAN CHERIKIAN :

2905 Bonsoir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Alors, vous êtes l'ami de monsieur Garand ?

2910 **M. VARTAN CHERIKIAN :**

2915 L'ami de monsieur Garand ? Un ami, oui. Bon, Vartan Cherkian, je suis membre de la communauté arménienne de Montréal et aussi vice-président de la Société de patrimoine d'expression du Québec. J'aurai quatre questions que j'ai écrites ; comme ça, ça va être très court.

2920 Première question serait : Les communautés culturelles représentent plus de 40% de la population de Montréal. Elles ont apporté à Montréal leur patrimoine culturel immatériel et leur savoir-faire, elles ont même fait de Montréal une grande ville mondiale de la diversité culturelle ; pourtant, à l'intérieur de la politique en patrimoine, nous retrouvons très peu de commentaires sur ces apports importants au patrimoine de Montréal. Comment prévoyez-vous souligner ces apports et recommander des mesures pour conserver et transmettre ce patrimoine immatériel ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2925 Je vous invite à prendre connaissance sur le site internet de l'Office, les transcriptions des séances antérieures sont là, et il a été question assez longuement de patrimoine immatériel et de l'action que la Ville compte faire en cette matière au cours des dix prochaines années. Madame Topp ?

2930 **Mme CÉLINE TOPP:**

2935 C'est particulièrement dans les pages 66 et suivantes de la politique que vous voyez les orientations qui sont prévues. Donc, il y a d'abord une volonté de reconnaître ce patrimoine, le patrimoine immatériel, donc, de le repérer, de le documenter, d'être en mesure de voir quelles en sont les pratiques actuelles et bien entendu au niveau des communautés culturelles, reconnaître leur apport à la diversité culturelle de Montréal.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2940

Je profiterais peut-être de l'occasion, bien qu'il se fait peut-être tard, j'aurais aimé avoir des explications peut-être un peu plus élaborées sur le réseau patrimoine. Je me demande par exemple, est-ce que les communautés culturelles sont appelées dans le réseau patrimoine ? Je m'excuse de couper court à votre question, mais monsieur Archambault, mon collègue, me signale

2945

que dans la séance du 8 décembre, il y a eu beaucoup d'échanges au niveau de ce que la Ville entend faire. On a tous compris que le patrimoine immatériel est une nouvelle forme de patrimoine ; il doit y avoir un phénomène d'appropriation que j'appellerais scientifique au niveau municipal pour ensuite mettre en œuvre des actions qui permettent de soutenir le milieu.

2950

Je vous résume ça en gros. Mais, quand même, il y a le réseau patrimoine qui est quelque chose de concret qui existe déjà et je n'ai pas réussi à comprendre à travers les interventions jusqu'à maintenant comment s'imbriquaient les différents acteurs.

Mme CÉLINE TOPP:

2955

Le réseau patrimoine est là pour couvrir l'ensemble des aspects du patrimoine dans la définition large qu'on en donne à l'intérieur de la politique. Donc, les associations qui oeuvrent en matière de patrimoine culturel immatériel sont membres si on peut dire du réseau et peuvent faire connaître par l'intermédiaire du réseau leurs activités, peuvent partager de l'information. D'ailleurs,

2960

le calendrier des événements que l'on supporte à travers le réseau fait état largement des activités du patrimoine culturel immatériel.

2965

C'est sûrement une façon de faire connaître... et puis les gens du patrimoine immatériel étaient très présents lors de la journée de fondation si on peut dire du réseau patrimoine et ils ont déjà même, je pense, une longueur d'avance sur d'autres milieux parce qu'ils possèdent déjà un répertoire très complet de tout le milieu associatif qui œuvre en patrimoine immatériel.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2970

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2975

Excusez-moi un mauvais jeu de mots, est-ce que ce réseau-là est immatériel ? Comment est-ce qu'un citoyen peut y avoir recours ou un organisme qui, pour une raison ou pour une autre, ne serait pas branché ? Est-ce qu'il y a un point de chute ? Est-ce qu'il y a un coordonnateur ?

Mme CÉLINE TOPP:

2980 Présentement on a fait dans le suivi du Sommet de Montréal à l'intérieur du chantier sur le
patrimoine un certain nombre de travaux qui nous ont permis de mettre en ligne un premier
répertoire des membres du réseau patrimoine. Et les gens peuvent s'adresser à nous ou lors de la
2985 journée de fondation, le 2 octobre, il y a un comité de mise sur pied qui a été établi, donc, des gens
comme les représentants d'Héritage Montréal ont pris un peu sous leur aile l'organisation du
réseau.

 Je n'oserais pas dire que le secrétariat encore là, mais ça se met en forme. Donc, par les
gens-contact, soit à la Ville, soit la société que vous représentez qui est dans les membres
fondateurs qu'on pourrait dire du réseau peuvent...

2990

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

 J'aurais le réflexe de demander à monsieur Racine, étant donné que les communautés
culturelles traditionnellement à la Ville ont été plus supportées du côté des services de la culture et
2995 des loisirs, comment est-ce que ces deux fonctions-là, culture- loisirs, histoire et patrimoine, sont
combinées dans le réseau patrimoine et êtes-vous un partenaire actif de la mise sur pied de ce
réseau-là ?

 J'ai dit monsieur Racine, mais ça peut être notre flamboyant monsieur Jean-François
3000 Leclerc.

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC:

 Merci. À côté de monsieur Garand, c'est difficile de paraître flamboyant. Dans le cas du
3005 réseau patrimoine, c'est sûr que les représentants du service de développement culturel étaient
présents au moment de la mise sur pied du réseau, mais il n'y a pas d'action particulière liée à ça,
au fond, c'est le milieu qui va s'organiser et il y aura des actions de soutien comme ça se fait
toujours.

 Si je peux répondre un petit peu à votre question, dans le cas des communautés
3010 culturelles. C'est sûr que le terme n'est peut-être pas souvent identifié dans le document, mais
c'est un document qui est inclusif ; alors, c'est sûr que vous pouvez faire des recommandations
pour que les introductions soient un petit peu enrichies, mais il faut toujours penser que,
3015 premièrement, toutes les sections qui concernent le patrimoine s'appliquent au patrimoine culturel
immatériel. Donc, quand on parle de sensibilisation, quand on parle de réseau, de milieu
associatif, il ne faut pas penser qu'on ne parle de patrimoine immatériel et de ses acteurs que dans
la section du patrimoine immatériel, ce serait une mauvaise lecture du document.

 Et donc, c'est tout à fait inclusif. Je pense que si vous le lisez de cette façon-là, vous
3020 pouvez vous reconnaître facilement. Je peux donner un exemple précis dans les actions, si vous
regardez à la page 66, on mentionne évidemment qu'il faut que la Ville définisse son champ

d'action, mais il faut identifier les éléments du patrimoine immatériel ancrés dans le territoire montréalais ayant marqué historiquement la culture urbaine montréalaise ou ayant été marqué par cette culture ayant valeur de repère commun pour l'identité montréalaise.

3025

Ça concerne possiblement des grands secteurs du patrimoine immatériel. Je mentionnais souvent le même exemple, mais que je connais mieux, c'est l'exemple de la communauté portugaise qui, à la fois, a des célébrations, évidemment des commerces et restaurants dans un secteur particulier, a transformé une partie de la ville. Donc, c'est un patrimoine immatériel qui s'est très intégré dans la Ville et qui a transformé la Ville. Donc, c'est un bon exemple d'un patrimoine immatériel qui prend des formes tout à fait matérielles et qui touchent à la fois le patrimoine bâti et d'autres types de patrimoine.

3030

Évidemment ce qu'on dit dans le document, c'est qu'il y a un travail à faire évidemment pour établir des priorités, mieux connaître le patrimoine. Il y a des secteurs qui sont très bien représentés dans le patrimoine, par exemple le patrimoine d'expression, c'est sûr qu'on le connaît bien parce qu'il est organisé ; il y a d'autres types de patrimoines qui existent, mais qui sont peu organisés, qui ne sont pas soutenus par des organismes, et un peu comme la Ville se dit responsable du patrimoine bâti, non seulement du patrimoine qui est identifié par des organismes ou protégé, mais même le reste. La Ville est responsable de l'ensemble du patrimoine, pas seulement de celui pour lequel on a des associations qui s'en occupent.

3035

3040

Alors, c'est la même chose pour le patrimoine immatériel. Il y a d'abord un travail d'identification et, bon, le reste, je pense que c'est assez bien écrit dans le document.

3045

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci, Monsieur Leclerc.

3050

M. VARTIN CHERIKIAN :

Juste pour compléter sur ma question. C'était surtout pour des côtés comme si je disais la communauté arménienne, exemple, quelle attente elle y aurait envers cette politique-là ? Est-ce qu'elle va être reconnue dans cette politique-là ? Que ce soit les Arméniens ou les autres, leur culture, leur transmission à eux autres et non pas juste de Montréal, parce que des fois, ils amènent leur culture avec eux autres, puis ils en transmettent aussi.

3055

Est-ce que ça, ça va être reconnu aussi ou bien c'est juste ce qui est de Montréal qui va être transmis ? C'est ça ma question, moi, vraiment.

3060

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC:

Je peux répondre. Il y a d'abord un travail de connaissance. Alors, c'est un spectre très large. Il faut connaître, donc, on inclut ce patrimoine, il est à Montréal sur le territoire montréalais, donc, il faut le connaître.

3065 Ensuite, il y a un autre niveau qui est le niveau de la reconnaissance. Évidemment
reconnaissance à des fins de soutien. Est-ce que tous les patrimoines peuvent être reconnus en
fonction des ressources qu'on a ? Probablement pas. Mais on le dit dans le document, il y a un
type de patrimoine qui peut être référé à une autre échelle, politique provinciale, fédérale, au
niveau international. Donc, la ville est responsable, mais elle ne peut pas tout soutenir. Donc, il y
3070 a ce premier niveau-là.

 Aussi des actions qui sont proposées, c'est-à-dire qu'il y a des types de patrimoine qui
concernent une communauté en particulier, qui est très importante pour l'identité de la
communauté, qui a un impact communautaire important, et qui lui pourrait être soutenu dans des
3075 volets qui touchent le développement social et communautaire, le loisir en patrimoine, les
manifestations culturelles. Donc, oui, c'est un patrimoine à considérer, mais qui ne doit pas
nécessairement être soutenu toujours dans le cadre d'un programme qui toucherait le patrimoine
comme la Ville de Montréal va le définir et va l'entendre.

3080 Alors, ce n'est pas de se déresponsabiliser, mais de dire qu'il y a plusieurs portes d'entrée,
c'est le cas maintenant. Il faudra bien piloter ces patrimoines-là pour qu'ils aillent au bon endroit.
Et on disait aussi, un des obstacles du patrimoine immatériel, c'est qu'il est confiné à très peu de
programmes de subventions et souvent il est bloqué au moment où il doit aller, il veut être reconnu
au niveau des programmes de subventions pour les arts parce qu'on sait tout le problème, bon, la
3085 patrimoine amateur, le patrimoine qui... c'est-à-dire les manifestations qui sont considérées
comme de niveau amateur ou professionnel. Bon, il y a un travail à faire là-dessus qui est
important parce que, effectivement, il y a un blocage qui n'est peut-être pas toujours justifié.

 Il faut trouver des solutions pour que certains groupes, certaines manifestations puissent
aller du côté des subventions qui s'adressent aux groupes qui sont identifiés plutôt aux arts et à la
3090 culture, alors que d'autres qui auraient un rôle au niveau de la transmission du patrimoine
pourraient être orientés dans des secteurs plus identifiés au patrimoine, d'autres en loisirs
communautaires.

3095 Donc, de là l'importance de faire le ménage dans les actions de subventions parce qu'il y a
plein... bien, il y a plein... il y a de l'argent qui est à la Ville, il y a des enveloppes discrétionnaires,
les relations interculturelles qui subventionnent des manifestations culturelles qui touchent le
patrimoine immatériel dans le cas de fêtes commémoratives. Bon.

3100 Sauf que tout ça se fait un petit peu de façon dispersée et ça a un impact négatif parce
que ce n'est absolument pas structurant et ça échappe dans le fond à une vision d'ensemble qui
aurait un impact positif sur le milieu, de là cette...

3105 Alors, toutes ces actions-là, je vous invite vraiment à lire le document en sous-entendant
que les communautés sont là, mais ce qui n'empêcherait pas évidemment dans une introduction
de peut-être le manifester plus clairement.

M. VARTIN CHERIKIAN :

Merci.

3110 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Est-ce que je peux me permettre une toute petite question ?

M. VARTIN CHERIKIAN :

3115

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3120

Quand on fait de la recherche au niveau patrimonial, on se rend compte que même dans le cas du patrimoine culturel immatériel, le fait qu'il soit considéré sur le plan international est venu d'une préoccupation par rapport à certaines composantes de ce patrimoine-là qui seraient en péril.

Donc, il y a toujours un mécanisme d'urgence qui se met en place quand il y a certaines situations qui mettent en péril notre richesse collective sur le plan patrimonial comme dans d'autres cas.

3125

Est-ce que l'approche de la Ville dans son exercice de définition de partage et de ménage va tenir compte de cette notion-là ou ça n'a pas tellement d'importance au niveau local ou au niveau municipal que cette notion de patrimoine en péril ?

3130

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC:

Si vous regardez à la page 67, on mentionne un élément d'action. *Identifier les facettes prioritaires du patrimoine immatériel et les porteurs de mémoire matérielle prioritaire.* Donc, ça sous-entend cette chose-là. Évidemment il y a tout un travail à faire pour établir des critères, mais un des éléments en général pour l'évaluation du patrimoine, c'est l'urgence d'intervention ou la fragilité d'un patrimoine que ce soit du côté du bâti ou du patrimoine mobilier, ça s'applique aussi pour le patrimoine immatériel.

3135

Mais encore là, comment on va le soutenir, ce n'est pas nécessairement toujours de la même façon ; ça peut être en le référant, par des actions comme on le mentionnait aussi au niveau de prêt de locaux, d'équipements. Il y a différentes formes de soutien, mais effectivement l'engagement est d'identifier... en le connaissant mieux, on va pouvoir identifier justement le patrimoine qui est fragile.

3140

M. VARTIN CHERIKIAN :

Ce qui m'amène à ma prochaine question qui est directement visée sur ça.

3145

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3150 Allez-y.

M. VARTIN CHERIKIAN :

3155 On le lit dans l'énoncé politique de groupe-conseil qui a recommandé à la Ville de se doter de lieux tels que les centres de patrimoine d'expression adéquats pour la pratique culturelle, la documentation, la recherche, la formation et la transmission du patrimoine immatériel. Point 6.4.3. Donc, ma question sera la suivante : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi nous ne retrouvons pas cette orientation dans la politique du patrimoine ? Elle est toujours dans les annexes.

3160 **M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC:**

3165 La réponse à cette question, c'est tout simplement... l'esprit de cette politique évidemment, c'est qu'elle s'applique à tous, et comme je le mentionnais tantôt, il y a des secteurs du patrimoine qui sont bien organisés et d'autres qui le sont moins. Donc, c'était à notre avis difficile d'identifier une solution à l'ensemble des problèmes qui relèvent du patrimoine immatériel.

3170 Mais si vous lisez la dernière recommandation de la page 67, ça dit pratiquement ce qu'est un centre du patrimoine d'expression sans le nommer. Mais, ça veut dire aussi qu'il y a d'autres acteurs dans le milieu du patrimoine d'expression vivant qui a aussi des projets, maison du patrimoine, on avait parlé dans un autre domaine d'un centre d'impulsion, alors, je pense que ce n'est pas le moment de trancher, mais évidemment, le plan d'action qui sortira d'une meilleure connaissance du patrimoine pourra aller un peu plus loin. Mais sauf que vous trouvez là suffisamment, je pense, de matière pour aller un peu plus loin. Dans le cas de votre propre projet, je pense que cette phrase-là serait suffisamment porteuse pour accrocher un projet comme le

3175 vôtre sans que la Ville en ce moment s'engage dans cette direction-là forcément.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3180 Monsieur Leclerc, ce serait pour le bénéfice de la commission parce que là, vous semblez parler entre initiés sur un projet que nous ne connaissons pas. Alors donc, il s'agit, si je comprends bien, de la création d'un ou de plusieurs centres de patrimoine d'expression ?

3185 Est-ce que je comprends que la politique en se voulant inclusive ne veut pas identifier de moyens précis à ce stade-ci pour soutenir l'action citoyenne et associative en matière...

M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC:

3190 C'est-à-dire qu'elle dit clairement *soutenir et accompagner les démarches des organismes en patrimoine immatériel pour obtenir des locaux administratifs de recherche, de documentation, de formation, de pratique, de transmission et de spectacles adaptés à leurs besoins*. Les centres du patrimoine d'expression ont pour projet de rassembler toutes ces fonctions en un même lieu.

3195 Mais dans certains cas, ça pourrait s'appliquer et dans d'autres, non, parce que c'est sûr que le territoire de la Ville étant tellement grand, dans certains cas, des organismes pourraient être très heureux d'avoir des locaux de pratique ou d'entreposage des costumes. Dans d'autres cas, ça peut aller un peu plus loin.

3200 Donc, ça laisse ouvert différentes facettes de cette action-là. Mais effectivement peut-être que dans un cas ou deux ou dix, la création de centres qui incluent tous ces aspects-là pourrait être intéressante. Mais encore là, dans le fond, la distance entre l'énoncé qui est là et le projet n'est pas très grande, mais je pense qu'on ne voulait pas...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3205 La différence que je ne parviens pas à percevoir, c'est si l'énoncé tel que prononcé par monsieur Cherikian est un soutien à un organisme ou à une forme de patrimoine. C'est la différence que j'essaie d'établir.

3210 Quand on milite pour la création de centres de patrimoine d'expression, est-ce que c'est le projet d'un organisme ou c'est un projet qui vise à soutenir une forme patrimoniale bien particulière ?

M. VARTIN CHERIKIAN :

3215 C'est un projet d'un organisme, oui, mais par contre qui était les documents de groupe-conseil qui était recommandé, c'est pour ça qu'on se demande pourquoi il n'est pas rapporté dans la politique vu qu'il y a eu une recommandation de faite spécifiquement pour un projet spécifique.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3220 Qui semblait porteur d'avenir dans Chambers, o.k.

M. VARTIN CHERIKIAN :

Absolument.

3225 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Maintenant nous sommes peut-être un peu plus à niveau. Merci. Merci, Monsieur Leclerc. Avez-vous une autre question, Monsieur Cherikian ?

3230 **M. VARTIN CHERIKIAN :**

La dernière question, ce serait toujours dans la même lignée, donc, à l'intérieur du document du groupe-conseil aux pages 25-26, on avait l'énumération des différents événements ou regroupements de Montréal comme c'était mentionné : 300 groupes de danse folklorique, 100 écoles, 2000 musiciens, 100 conteurs, etc.

On trouve qu'il y a un manque d'énumération de ces événements-là à l'intérieur de la politique. La question serait la suivante : Peut-on croire que la Ville va se doter d'un moyen de personnel adéquat pour répondre aux besoins de ce milieu et leur fournir des services ?

3240

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Donc, est-ce qu'il y a une raison pour laquelle les nombreuses sociétés, organismes, que vous appelez sous la dénomination mouvement associatif, ne sont pas spécifiquement identifiés ?

3245

Mme CÉLINE TOPP:

Non, c'est que la façon dont on a écrit, on n'a pas donné des exemples ou on n'a pas énuméré pour chaque patrimoine le nombre d'associations ou de groupes qui pouvaient faire des activités de toute nature. Alors, monsieur le note pour le patrimoine immatériel, mais on ne les a pas nommés non plus dans le patrimoine bâti ou archéologique ou d'autres.

3250

Donc, ce n'est pas pour les exclure, pas du tout.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3255

Est-ce que le bottin du Réseau patrimoine dont vous parlez comprend un peu ce dont monsieur parle ?

Mme CÉLINE TOPP:

3260

Oui, oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3265

C'est-à-dire une liste finalement de l'ensemble des organismes.

M. VARTIN CHERIKIAN :

3270

Pas au complet, mais en partie.

Mme CÉLINE TOPP:

Pas au complet, mais en partie.

3275 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Une liste en évolution, mais...

3280 **Mme CÉLINE TOPP:**

Oui, en évolution.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3285 Avez-vous une autre question ?

M. VARTIN CHERIKIAN :

3290 Non, une suggestion. Dans la page 45, dans les instances consultatives en matière de patrimoine, ce serait de considérer d'introduire aussi les conseils interculturels de Montréal pour qu'ils soient à l'intérieur de ce réseau-là aussi, qu'ils soient consultés. Je trouve que ça représente quand même bien le milieu.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3295 Je sais que le conseil interculturel a été mentionné, mais peut-être pas à cette page-là du document. Merci beaucoup, Monsieur Cherikian.

M. VARTIN CHERIKIAN :

3300 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3305 J'inviterais maintenant monsieur Ronald Goes. Good evening.

M. RONALD GOES:

3310 Bonsoir. Madame Chauvin, *we've met before in an other context, in an hearing.*

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Yes.

M. RONALD GOES:

3315

My name is Ronald Goes, I'm coming from Dorval. I don't want to take too much time, I know it's been a long evening. I just want to make a short preamble to just one question. It's starting, this whole heritage mouvement really started for North American in the early 1960 with the demolition of the Grand Central Station. Now, they were not able to stop that, but New-York was able to stop the demolition of the Central Station of New York, Grand Central Terminal, and they were also able to stop the Central Manhattan Express Way at that time, and that was done by Gene Jacobson and Grand Central Central was done by Jackie Onassis Kennedy.

3320

So, you know, they were able to do that. And for us, it started in 1974 with the demolition of the Van Horne Mansion, that's when we decided that we needed to have this heritage around us. These are historical sites, a lot of buildings have monument value, they're sort of monumental buildings.

3325

So, the thing I noticed tonight is a lot of people asking: Why can't we had stop these things? Why can't... these things happened? And that's the main threat. So, the question I want to ask from a different angle that anybody else have asked, and it's not just the Van Horne Mansion, but it was the Queen's Hotel and even things like the Convention Center underneath which is completely sterile, like a Nasa clean room. It's so sterile. And you go onto Victoria Square and there's no shrubs, no nothing: it's just flat piece of ground, the statue and some sidewalks and some benches. And who's going to sit in there? Who's going to sit in that area, you know, from what we had before? And this is our municipal government who did this, and the provincial government did the Convention Center in the manner it is.

3330

3335

So, the rhetorical question is: Why can't they stop it? You know, and we can't, and you don't have to answer that question, but the question is: What in this policy compels the development industry or the City or the province to give their plans? What compels them to do that, because....

3340

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3345

What do you mean «to give their plans»? To be more attentive...

M. RONALD GOES:

When they buy property, right, what is their plan to buy the property ? Are they going to demolish it by neglect or are they going to change the face of the building? One of the things about the form, the redevelopment of form, it looks like a tacky hanger. Before it looked like a sort of still hanger, but now it looks like a tacky airplane hanger. And, you know, this kind of thing goes on and you look at your surroundings and you are saying: What's going on in this city?

3350

3355

So, the question I think people are asking: Where the teeth, you know, behind the bylaws, where the teeth that can compel a developer to reveal his plans to the society in large?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3360 Je serais quasiment tentée de dire qu'une des premières questions qui a été posée en
assemblée publique, c'était de mettre en opposition les pouvoirs et devoirs de la Ville en fonction
de sa volonté d'agir en matière de patrimoine.

3365 Alors, la question de monsieur Goes, c'est un petit peu : Où est le mordant de la politique
pour s'assurer que de façon formelle les acteurs principaux sur le territoire oeuvrent de façon plus
ouverte quant à leurs interventions majeures ?

3370 C'est ce que j'ai compris de votre question. Elle n'est pas facile à répondre. Mais est-ce
que vous ne pouvez pas souligner que Montréal est l'une des premières villes en Amérique du
Nord à vouloir se doter d'une politique du patrimoine qui soit séparée de la politique culturelle ?
Est-ce que ça ne témoigne pas d'une volonté municipale particulière en matière de protection
patrimoniale ? Ce n'est pas juste une mode si la Ville... c'est la plus grande ville au Québec, c'est
une des grandes villes au Canada. On a fait des recherches, la seule ville qui possède une
politique du patrimoine, c'est la ville de Rivière-du-Loup, apparemment parce que la mairesse a un
3375 intérêt particulier dans le domaine patrimonial.

Donc, on semble percevoir que Montréal ici est certainement à l'avant-garde, mais quand
même cette question de monsieur Goes nous revient souvent. Où sont les dents ou quand vont-
elles pousser et comment ?

3380

M. RONALD GOES:

3385 Just to get into the subject a bit. I think, you know, it's excellent to have this idea in play,
but the game with the development industry in this city is just «hide everything until the last
minute» and the Queen's hotel was one of these examples: we are going to demolish it. That
building was a fine building in a bad area, it was a fine building. They put out the thing that it was
structurally unsound, they brought out a wrecking ball, they tried to demolish it with the wrecking
ball, and it would not go down and they got more wrecking balls, it would not go down and then
they finally had to deconstruct it using cunning torches.

3390

So, is it ... The building was it structurally sound? This is the kind of thing that goes on in
the city. So, in my view, this...

3395 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Mister Goes, because of the late time, I will have to cut through this because...

M. RONALD GOES:

3400 Yes, I know. I'm done.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

I know, it is very true what you are saying, but it's rather of the level of comment and opinion. I believe there might be some answers from madame Topp. There are certain
3405 amendments to provincial laws that are proposed in the Policy and I believe that the City would like to be able to manage *les arrondissements et les sites de façon plus autonome*.

Est-ce que je me trompe? Et ça, est-ce que ça pourrait permettre une gestion peut-être plus ouverte, plus transparente, où le citoyen corporatif ou individuel ne sait pas, après la transaction, que la transaction immobilière est faite, qu'est-ce qui s'en vient, mais peut-être avant?
3410

Mme CÉLINE TOPP:

C'est dans l'évolution de nos procédures. La Ville, je pense, démontre une volonté. Il y a eu le Sommet de Montréal, une volonté de traduire des objectifs dans le cadre d'une politique. Il y
3415 a eu la mise sur pied du Conseil du patrimoine. Donc, c'est une évolution, je crois, qui peut permettre d'améliorer les procédures réglementaires et la volonté de tous d'améliorer les choses. Mais de questionner ça...

M. RONALD GOES:

Because it is possible. I mean, these hotels on St-Jacques, you know, the high, the boutique hotel that are up there, International is one of them, they have buildings that fit in, they are modern buildings, but they fit in. So, why does the provincial government have to give us a glass
3420 box?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Do you have another...
3425

M. RONALD GOES:

That's all I have to say.
3430

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Thank you very much.
3435

M. RONALD GOES:

You're welcome.
3440

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3445 Il est maintenant onze heures moins vingt-cinq (22 h 35), il nous reste deux interventions, l'une de monsieur Arsenault, l'autre de monsieur Bumbaru. J'aimerais beaucoup que nous ne terminions pas passé onze heures (23 h) par respect... nous sommes déjà tard.

3450 Monsieur Arsenault avait annoncé qu'il voulait parler un peu archéologie, ma collègue, madame Beudet, aurait aussi quelques questions en matière archéologique. Alors, si c'était possible de resserrer ces interventions-là.

Monsieur Arsenault, la parole est à vous.

M. CLAUDE ARSENAULT:

3455 Merci bien. Donc, il y a le volet archéologique oui, puis après ça, quelques minutes pour peut-être des actions à prendre pour essayer d'améliorer la situation.

3460 Pour le volet archéologique, comme société de sauvegarde du patrimoine, on a dû intervenir aussi très fortement en archéologie parce que ça, c'est un domaine qui est vraiment plus difficile à défendre. C'est quelque chose que l'on ne voit pas de visu. Un bâtiment, bon, c'est évident quand il est là, mais un témoignage d'un ancien fort ou des sites amérindiens, ce n'est pas toujours évident. Donc, nous, comme société, on a dû défendre la Pointe de Pointe-Claire qui a un très très haut potentiel archéologique, c'est rouge, en voulant dire qu'il ne faudrait pas y toucher.

3465 Mais pour le sauvegarder, il a fallu demander physiquement à l'excavatrice d'arrêter les travaux et tout. Ça, ça nous a récolté une facture de 1 572 \$ pour avoir fait arrêter les travaux. Donc, c'est pour dire que si un citoyen s'implique personnellement, même si c'est le président d'une société, il peut y avoir des recours contre lui, donc, ce n'est pas évident. Mais à la suite de ça, on a eu des fouilles archéologiques et tout et avec un inventaire. Donc, ça a porté fruit de faire une intervention vraiment physiquement.

3475 Donc, c'est les citoyens qui sont rendus à faire ça. La même chose pour Pointe-Caron. Pointe-Caron, on avait l'expérience déjà de Pointe-Claire, donc, Pointe-Caron, c'est le ministère de la Culture qui est venu sur le terrain pour pouvoir retarder les travaux d'excavation. Pointe-Caron, c'est la mission de St-Louis du bout de l'île, 1684. Donc, on parle vraiment d'un très ancien... par chez nous, là.

3480 Le problème, c'est que Montréal, on a quelqu'un, bon, une Don Quichotte pour la sauvegarde du patrimoine archéologique en la personne de Claire Mousseau, sauf que la façon que c'est fait présentement, on n'y a pas accès. Donc, vu que c'était une ancienne entente entre...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3485

Vous n'avez pas accès à madame Claire Mousseau ?

M. CLAUDE ARSENAULT:

3490

Non. Concrètement sur le terrain même si on paye les taxes à la Ville de Montréal, on n'a pas accès à ses bons services. Donc, ça fait en sorte que ce n'est pas évident. Je veux dire...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3495

Bon, je pense que votre intervention va peut-être nous permettre de faire un petit peu le ménage sur : Qu'est-ce qui est classé archéologique ? Quand est-ce qu'on intervient obligatoirement ? Quand est-ce qu'on intervient sur pression citoyenne ? Je pense que ça nous permettrait déjà de mieux comprendre l'applicabilité.

3500

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

Est-ce que ce serait possible de mettre la carte des sites?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3505

Pour le volet archéologique, je passe la parole à madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3510

Oui, c'est dans la même lignée. Finalement, on remarque qu'il y a des sites qui ont été classés qui sont intègres ou altérés, donc, on a quand même un inventaire d'à peu près 191 sites. Mais pour les sites d'intérêt ou qui sont situés sur le domaine privé, on peut quand même être capable de protéger certaines choses s'il y a un projet structurant parce qu'il y a une étude d'impact environnemental, donc, on est obligé de faire un volet archéologique.

3515

La Ville de Montréal, sur ses propres propriétés, fait toujours un inventaire. Dans le document complémentaire, on dit aussi que dans certains secteurs, les arrondissements ont précisé comme à Outremont, des choses spécifiques. Mais pour le reste, qu'est-ce qui arrive? Comment les citoyens peuvent... sans avoir l'action des citoyens, comment on peut protéger notre patrimoine, puis quand il y a des citoyens qui viennent mettre en valeur certaines choses, quels sont les droits et les canaux de communication pour pouvoir protéger ces choses-là?

3520

Mme CÉLINE TOPP:

3525

D'abord, je pense qu'il faut faire un rappel des juridictions en matière de gestion du patrimoine archéologique. Sur les propriétés privées, la Ville n'a pas de juridiction ; c'est vraiment le ministère de la Culture et des Communications qui a juridiction. Comme on le mentionne dans le projet de politique, il y aurait lieu de refaire un examen de la Loi sur les biens culturels en regard

de cette gestion-là du patrimoine archéologique puisque la loi induit d'avantage à informer le ministère lorsqu'il y a une découverte fortuite plutôt que d'agir en amont avec des sondages et tout ça qui permettraient d'évaluer la situation.

3530

Ça, c'est au cœur des modifications législatives qu'on souhaite voir apporter à la Loi sur les biens culturels. Ce qui fait que dans le Plan d'urbanisme, qui est quand même assez innovateur aussi d'avoir reproduit cette carte-là, à bien des égards, ça touche du terrain qui appartient à la Ville de Montréal, donc, là à ce moment-là, la Ville fait une gestion proactive sur ses terrains et après ça, on rentre dans le domaine des programmes.

3535

Alors, c'est bien sûr que dans le cadre du programme Revisol, il y a une intégration de la dimension archéologique qui est pris en compte et c'est la même chose dans le cadre des programmes pour le Vieux-Montréal où là, depuis un certain nombre d'années, il s'est établi une façon de faire et une tradition et une aide.

3540

Alors, c'est ce que monsieur Arsenault mentionne lorsqu'il dit qu'il n'a pas accès au programme d'aide, c'est que c'était en vertu de l'entente qui avait cours et qui vise que le Vieux-Montréal. Donc, il ne vise pas non plus d'autres secteurs de l'ancienne ville, c'était vraiment très particulier au Vieux-Montréal puisque... en tout cas, il y avait plusieurs aspects pour supporter les propriétaires privés dans les aspects de fouille archéologique.

3545

Donc, dans les négociations futures avec le ministère de la Culture et tout ça, il y aura un examen de cet ensemble-là, une demande pour que la loi soit plus spécifique et donne des obligations aux propriétaires privés et, à ce moment-là, avec les obligations viendront du soutien.

3550

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Peut-être pour le bénéfice de monsieur Archambault, je sais qu'on en a parlé à une séance précédente, mais dans le programme Revisol, quels sont les critères ? Est-ce que toutes les propriétés finalement pour avoir un permis de construction doivent faire une étude de caractérisation, de réhabilitation ?

3555

Ce qu'on avait mentionné à ce moment-là, on pourrait se servir de ce mécanisme-là pour être certain qu'on ne va pas entamer des travaux dans un site qui doit être préservé.

3560

Mme CÉLINE TOPP:

Le problème du programme Revisol, c'est que ses enveloppes sont limitées et que ce n'est pas tous les projets qui ont recours à ce programme-là. Alors, il faut trouver d'autres moyens que uniquement se fier à l'enveloppe du programme Revisol. Alors, il faut vraiment qu'il y ait des changements dans la Loi sur les biens culturels qui ouvrent davantage ces obligations-là.

3565

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3570 Alors, si on comprend bien, au niveau des arrondissements, c'est aux arrondissements finalement la veille, la garde des sites qui pourraient être sur leur territoire? Est-ce que j'ai bien compris ?

Mme CÉLINE TOPP:

3575 Bien, tant que la Loi sur les biens culturels ne donne pas plus de pouvoir, il y a dans certains secteurs, et c'est ce qu'on mentionne, une... les arrondissements, on souhaite qu'il y ait au moins une information de donnée au propriétaire qui vient faire une demande de permis qui comporte une excavation pour au moins l'alerter, lui donner de l'information, le référer au plan, le
3580 sensibiliser à la Loi sur les biens culturels. Parce que même si on souhaite des amendements, il reste que si on découvre quelque chose, on doit obligatoirement en aviser le ministère.

 Ce qu'on voudrait nous autres, c'est que la démarche soit un peu plus en amont qu'au moment où on voit, où on constate.

3585

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

 Merci.

3590 **M. CLAUDE ARSENAULT:**

 Parce que des situations comme ça, c'est courant. Dans le village de Pointe-Claire sous l'ancienne glacière, il y a eu une excavation pour une entrée d'eau voilà deux semaines; il y a eu une excavation dans le village aussi pour un nouveau bâtiment voilà un mois. Je veux dire, c'est
3595 standard. Pourtant, c'est avec l'inventaire, c'est classé comme important, patrimoine archéologique, et on n'en tient pas compte.

 Donc, quand est-ce qu'on va avoir des moyens réels, concrets pour protéger notre patrimoine archéologique? Parce qu'on dirait que ce n'est pas demain la veille.

3600

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

 Question de clarification, Madame Topp : Si la Ville sur ses propres terrains y va, je dirais, je ne veux pas être péjorative, mais avec la Cadillac, donc fait vraiment un inventaire, quand elle
3605 intervient, elle fait selon les règles de l'art son intervention pour préserver, protéger le patrimoine archéologique, est-ce que c'est parce qu'elle y est obligée en vertu de la Loi sur les biens culturels ou c'est de sa propre initiative ?

Mme CÉLINE TOPP:

3610 C'est comme propriétaire exemplaire.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3615 Maintenant si j'ai bien compris votre intervention, il n'y a rien dans la Loi sur les biens culturels qui oblige un propriétaire privé à protéger le patrimoine archéologique sauf si son bien est classé ?

Mme CÉLINE TOPP:

3620 C'est ça. Ou si lors de travaux d'excavation il mettait à jour des vestiges archéologiques, à ce moment-là il est obligé d'en informer le ministère et là, le ministère, lui, va prendre des mesures appropriées selon la situation.

M. CLAUDE ARSENAULT:

3625 Aucun contracteur ne le fait.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3630 Ça fait que si je comprends la réponse à la question de monsieur Arsenault, quand est-ce qu'on va protéger notre patrimoine archéologique, la réponse de la Ville, c'est un peu de dire quand le gouvernement du Québec va nous donner les compétences pour le faire de même que le budget pour y répondre ?

Mme CÉLINE TOPP:

3640 Déjà c'est beaucoup d'avoir mis toute cette information dans le Plan d'urbanisme, c'est une innovation. Ça donne au moins une base pour discuter avec le citoyen lorsqu'il fait une demande de permis. Les arrondissements vont être mieux équipés parce qu'ils disposent de cette information-là. Pour bien des arrondissements, c'est quelque chose de très nouveau de connaître toute cette cartographie et le classement de ces sites et puis on est en démarche auprès du ministère de la Culture à cet égard.

M. CLAUDE ARSENAULT:

3645 Mais nous, dans le quotidien, on voit des destructions de patrimoine archéologique. À Dorval, le Fort de la Présentation qui est quand même de 1684, dans ce coin-là, il y a eu une excavation, puis sur le tas de terre, on voit de la porcelaine verte avec les anciennes pipes françaises et tout.

3650 Je veux dire, c'est quotidien. Nous, on peut trouver des flèches amérindiennes seulement sur le terrain, dans le jardin. Donc, c'est très précieux et ça n'appartient pas à la municipalité. Donc, il faut agir parce que sinon, on le perd tout. Là, avec les spéculations, les immenses terrains qu'on démolit la maison principale ou la maison Killedan, on la détruit à moitié, puis on construit deux maisons à côté, puis toujours dans des sites archéologiques potentiels amérindiens.

3655 On ne fait rien présentement et ça n'encourage pas à un lendemain plus rassurant encore.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3660 Moi ce que j'aimerais savoir, dans la politique vous indiquez à la page 70 entre autres que l'inventaire du Vieux-Montréal doit être complété.

Mme CÉLINE TOPP:

3665 Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

3670 Alors, on parle quand même d'un endroit que ça fait bien des années qu'on étudie. Quand on regarde ici, d'accord, on a identifié d'autres endroits, mais par rapport à ce qui est blanc, qui n'est pas identifié, où est-ce qu'on en est rendu dans l'évaluation du reste de la Ville? Est-ce qu'on sait avec une certaine certitude que ce qui était important a été identifié? On est rendu où exactement dans l'évaluation de tout ça?

3675 **Mme CÉLINE TOPP:**

C'est un travail qui reflète l'état des connaissances à ce stade-ci. C'est à partir des données documentaires, historiques et tout ça, que la cartographie a été reproduite.

3680 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Est-ce que madame Mousseau aurait des compléments d'information à apporter ?

Mme CÉLINE TOPP:

3685 Oui, c'est sûr.

Mme CLAIRE MOUSSEAU :

3690 Ce que l'on a amorcé dans les dernières années en lien avec ces territoires, c'est plus
particulièrement l'inventaire, donc l'évaluation archéologique sur les propriétés municipales et
celles de nos sociétés. Donc, les parcs qui sont à l'échelle de l'île, donc tous les parcs de la Ville
de Montréal, pour une grande part ont été inventoriés souvent parce qu'ils sont visés par des
projets de réaménagement ou des projets d'embellissement ou même d'entretien qui pourraient
3695 altérer des sites potentiels.

Donc, les espaces urbains, paysagers, aménagés, les parcs, ce qu'on appelle
couramment les parcs, sont en grande partie inventoriés dans les limites de l'ancienne Ville de
Montréal. Donc, il faut se dire qu'une part des parcs dans les villes fusionnées effectivement n'ont
3700 pas été inventoriés pour plusieurs. Il y a certaines villes qui avaient amorcé des interventions et
des inventaires archéologiques en collaboration avec le ministère de la Culture et des
communications du Québec avant l'année 2002, donc, avec les fusions. Donc, toutes les villes ne
sont pas au même niveau de connaissance de leur patrimoine archéologique, c'est évident, mais il
y a des villes qui avaient déjà entrepris des travaux assez importants.

3705 Donc, on parle des parcs, on parle également des parcs-nature dorénavant puisqu'ils sont
maintenant intégrés sous juridiction de la nouvelle Ville de Montréal. Donc, on a entamé cette
année des études de potentiel archéologique et l'inventaire archéologique des parcs-nature.
Donc, ça, c'est extrêmement intéressant parce que ce sont des hauts lieux pour la préhistoire de
3710 l'Île de Montréal. Ce sont des lieux naturels humanisés assez bien conservés ; alors, on y trouvera
certainement des sites amérindiens de grande importance, d'autant plus que la représentation
spatiale est à l'échelle de l'île. Alors ça, c'est très très très important. Donc, ça, c'est amorcé.

3715 La difficulté qui se pose, je crois, pour l'ensemble des intervenants, c'est toute la question
des parcelles de terrain dans les lieux de village. Dans les villages, il y a une mixité de propriétés :
il y a des propriétés institutionnelles gouvernementales fédérale, provinciale, privée, les
communautés religieuses et tout, on en a parlé tantôt avec le cas du cimetière que vous avez
soulevé, on a beaucoup de propriétés privées, on a aussi des propriétés municipales, les
stationnements de surface, les espaces ouverts, les parcs, les rues et ruelles de Montréal, de tout
3720 Montréal, sont d'un très grand intérêt archéologique pour une grande part parce que plusieurs ont
été percées très tardivement sur un cadre bâti ancien, sur des lieux sacrés souvent.
Le boulevard René-Lévesque est dans le cimetière St-Antoine. C'est 40 000 sépultures dans le
cimetière St-Antoine qui n'ont pas été exhumées systématiquement. Donc, c'est très très
important. Chaque fois qu'on y creuse à Montréal, on y découvre des sépultures. Donc, on est
3725 très très proactifs dans ces dossiers pour prévenir des destructions de sépultures de lieux sacrés.

Donc, ce qui fait que l'inventaire dans les bourgs, les lieux anciens, c'est ce qui pourrait
s'amorcer en lien avec ce que madame Topp mentionnait au niveau de la négociation de la future
entente avec le gouvernement du Québec qui pourrait aider l'inventaire archéologique, un peu
3730 comme on l'a fait dans le Vieux-Montréal, non plus essentiellement dans l'arrondissement
historique du Vieux-Montréal ou l'arrondissement historique et naturel, le nouvel, du Mont-Royal,

mais dans les bourgs anciens qui sont des secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel sur la carte et où il faudra probablement plus de dix ans pour faire l'inventaire des propriétés.

3735 Donc, c'est sûr que ça, ça pourra devenir un outil extrêmement efficace pour précéder justement, être très très en amont de mise en projet de certains terrains ou de lotissement de certaines propriétés, grandes propriétés qui vont accueillir un bâti contemporain.

3740 Alors, c'est cet aspect-là qui est difficile à gérer actuellement pour la Ville de Montréal puisqu'il est vrai que nous n'avons pas de juridiction sur le domaine privé sauf s'il est protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels. Donc, si c'est un bien culturel classé ou cité ou un site du patrimoine ou un arrondissement historique ou naturel ; tous ces périmètres, oui, c'est protégé par le ministère de la Culture au premier chef et aussi par la Ville de Montréal à travers le nouveau Plan d'urbanisme.

3745 Donc, maintenant c'est intéressant parce qu'on est directement en collaboration avec le ministère sur tous ces espaces dans les lieux protégés. C'est le reste, c'est tout le reste que vous mentionniez qui effectivement...

3750 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

J'espère que vous allez pardonner mon ignorance, mais même pour un site archéologique recensé intègre, si on est sur un terrain privé, il n'y a aucune obligation de faire un inventaire, une caractérisation ?

3755 **Mme CLAIRE MOUSSEAU :**

Non.

3760 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

La seule obligation que la loi prévoit, c'est que si je découvre quelque chose, je suis tenue d'en avertir la ministre ; c'est ça ?

3765 **Mme CLAIRE MOUSSEAU :**

3770 Un site archéologique recensé, c'est que le site a déjà été évalué. Tout ce qui est site archéologique est inscrit à l'inventaire des sites archéologiques du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il est protégé s'il est classé, mais, s'il n'est pas classé, il n'est pas vraiment protégé au sens légal, au sens de la loi. Il peut donc être, comment dire... protégé par son propriétaire qui dit : «Moi, j'ai un site archéologique sur ma propriété - on en a vu plein à Montréal déjà - et je ne voudrais pas que cette partie-là de ma propriété si je la vends soit développée» donc, il demande souvent au gouvernement de faire action.

3775 Mais si effectivement il n'y a pas de sensibilité du propriétaire, des voisins, des riverains ou de certains organismes du milieu, le site n'a pas de protecteur vigilant autour et la loi ne le protège

pas. Quand on a dit «site archéologique recensé intègre», c'est qu'on a fait l'examen visuel et de toute la documentation des sites archéologiques déjà recensés sur l'Île de Montréal, il y en a 191, vous aviez parfaitement raison, et effectivement on a diagnostiqué ceux qui étaient encore intègres, donc, qui devraient mériter une forme de protection à travers l'action de la Ville et du

3780 ministère, et ceux qui avaient été altérés à travers les années ou parce que, effectivement, il y a des constructions modernes.

Certains de ces sites-là ont été fouillés d'une façon extrêmement professionnelle à Montréal, mais n'existent plus puisqu'on y a construit une tour à bureaux, des condos, etc., etc. Et donc, c'est ce qui fait la distinction entre les deux catégories de sites archéologiques, mais ils sont évalués.

3785 Ce qui n'est pas évalué, c'est les secteurs d'intérêt archéologique et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel. Les terrains accessibles à la recherche archéologique dans ces espaces-là, parce que ce sont des territoires, n'ont jamais été évalués encore pour plusieurs, sauf les parcs-nature où là, on commence vraiment à être très très proactif, oui.

3790 Je ne sais pas si j'ai répondu à votre...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je pense que monsieur Arsenault a peut-être un complément d'information ?

3795 **M. CLAUDE ARSENAULT:**

Oui. C'est rien que pour dire qu'un propriétaire qui achète un terrain sur le bord de l'eau d'un million de dollars, c'est sûr qu'il ne veut pas voir d'archéologue là! Ça, c'est clair. Donc, il

3800 nous faut une protection.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mais nous, on essaie de voir ça constructif, Monsieur Arsenault.

3805 **M. CLAUDE ARSENAULT:**

Je sais, mais il faut trouver...

3810 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

La politique est là pour les convaincre.

Mme CLAIRE MOUSSEAU :

3815

Bien, il y a des gens qui nous appellent. Enfin ce que je me rends compte par la pratique qu'on a à Montréal, c'est qu'effectivement si nous sommes capables de démontrer notre efficacité de prendre les devants, parce qu'on est toujours avisé des projets, il y a toujours quelqu'un qui nous avise des projets, ça peut être l'arrondissement, ça peut être l'urbaniste, ça peut être une société et tout, si on est capable de démontrer qu'on peut être très en amont d'un processus, les gens nous appellent.

3820

Déjà, moi, ça se passe beaucoup sur Montréal. Les gens nous appellent, on s'assure avec le ministère d'une collaboration et professionnelle et financière et on va faire l'inventaire de la propriété. Une fois que l'inventaire de la propriété est fait, l'évaluation archéologique est faite, on établit les valeurs du site et on voit tout de suite les règles de jeu. Est-ce que ce site mérite une fouille? Est-ce que ce site...? Non, il n'est d'aucun intérêt, très mal préservé, vraiment très morcelé et tout, et il n'y aura aucune mesure d'appliquée. Est-ce qu'une partie de ce site peut même être mis en valeur parce que souvent les propriétaires sont très intéressés par ces questions de diffusion. Est-ce qu'on doit en conserver des morceaux comme témoins pour un commémoration future, et tout? Là, on s'installe dans une problématique également d'aménagement et là, le propriétaire ou le promoteur devient actif avec nous.

3825

3830

Mais si on arrive à la dernière minute sur son chantier parce que la première pelletée de terre a mis au jour des objets, c'est sûr que c'est là que le bât blesse et je comprends et c'est pour ça qu'il faut vraiment être en amont du processus d'aménagement.

3835

C'est pour ça que le Plan d'urbanisme, comme le mentionnait madame Topp, est vraiment extrêmement avant-gardiste pour la question de la protection du patrimoine archéologique. Ça ne s'est jamais fait au Canada encore, c'est une première. Donc, c'est très très très important en plus qu'il soit accompagné de cette politique pour vraiment établir les faits et les règles de jeu à venir.

3840

Ce qu'il va rester à faire, c'est vraiment cette convention avec le gouvernement du Québec pour le privé et cette collaboration à obtenir de l'ensemble des arrondissements de l'Île de Montréal. Et ça, c'est un travail de longue haleine.

3845

M. CLAUDE ARSENAULT:

Nous dans cette avenue-là ce qu'on veut faire, c'est initiation au grand public. Donc, sur la Pointe de Pointe-Claire, faire des fouilles ouvertes au grand public qui peuvent aller avec des archéologues pour vraiment faire des fouilles.

3850

Donc, c'est une façon comme ça, sensibiliser auprès des journaux, puis auprès des propriétaires de la Pointe entre autres. Donc, c'est une façon comme ça, constructive que... et on aurait besoin d'aide aussi pour les initiations au grand public en archéologie.

3855 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Merci beaucoup, Monsieur Arsenault.

3860 **M. CLAUDE ARSENAULT:**

J'ai compris qu'il faut être patient dans ce domaine-là.

3865 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

En archéologie, on remonte à des millénaires, alors, on en a encore pour des millénaires.

3870 **M. CLAUDE ARSENAULT:**

Dernier petit volet très court. Pour essayer de trouver des moyens comme initiation grand public et tout, nous, présentement avec ce projet-là de moulin, on veut restaurer le moulin à Pointe-Claire, le refaire chanter et tout. Il y a une équipe d'un comité de travail qui est mise sur pied, un représentant du ministère de la Culture, un représentant de la Ville de Montréal en archéologie et un de l'arrondissement de Pointe-Claire, un de notre société et un des propriétaires du terrain.

3875

Donc, ça, c'est une façon, comment vous dire ça... où est-ce que vous avez tous les intervenants réunis à la même place pour pouvoir prendre les bonnes décisions, puis aller dans le même sens quand on veut réussir un projet. Nous, on trouve ça très constructif et positif et ça ferait en sorte qu'on pourrait réunir à la même table de travail des gens concernés. C'est à ça que je veux en venir pour les arrondissements, en voulant dire qu'il y a du patrimoine à préserver tout partout. Dans le document de la politique patrimoniale, on ne voit nulle part où est-ce que... bon, parce que la politique patrimoniale veut faire en sorte de trouver à gérer et trouver une place à tout le monde pour s'impliquer.

3885

Nous, on voudrait pouvoir impliquer les sociétés de sauvegarde ou d'histoire de chacune des régions à leur projet de développement patrimonial de leur coin, ce qui ferait en sorte, comme je vous ai dit tantôt, ceux qui sont les plus intéressés, c'est ceux qui sont en sauvegarde en histoire et en patrimoine, ce serait important de les inclure dans des projets où est-ce qu'il y a des décisions pour ne pas que ce soit seulement Montréal et l'arrondissement parce que là, on manque un gros volet ou une autre vision là-dedans.

3890

Donc, ce serait important de pouvoir inscrire dans la politique patrimoniale d'inclure les sociétés comme les nôtres à s'impliquer là-dedans. Nulle part on ne le voit.

3895 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Moi, j'avais cru comprendre que la politique proposait d'inclure ce qu'ils appellent le mouvement associatif dans le processus consultatif. Changer le processus décisionnel, je pense

3900

que ce serait difficile de vouloir donner un rôle décisionnel à des non élus, ce serait vraiment une première internationale, préhistorique, mondiale.

M. CLAUDE ARSENAULT:

C'est un comité de travail.

3905

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mais au niveau consultatif, j'ai cru comprendre qu'effectivement la politique se voulait inclusive, puis aller chercher des acteurs dans tous les domaines.

3910

M. CLAUDE ARSENAULT:

Je veux dire, on a une première politique patrimoniale à Montréal, il ne faudrait pas avoir peur d'avoir des premières aussi en impliquant les premiers intéressés dans le domaine.

3915

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Avez-vous quelque chose à ajouter, Madame Topp ? C'est bien noté.

3920

M. CLAUDE ARSENAULT:

Merci.

3925

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci, Monsieur Arsenault. Alors, monsieur Bumbaru, vous êtes le dernier intervenant. Je vous remercie tous de votre patience et de votre intérêt pour la politique du patrimoine. Il est déjà passé onze heures (23 h). Bonsoir, Monsieur Bumbaru.

3930

M. DINU BUMBARU:

Bonsoir, Présidente, Commissaires. Je vais être bref, j'espère. Enfin, peut-être que les questions seront répondues par la voix du site web, on n'y voit pas nécessairement d'objection. Mais une précision sur le dernier point que vous mentionniez de confier à des non élus, on signalera que la ville de New York procède de la sorte.

3935

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Ah bien, vous donnerez l'information qu'on mettra sur le site web.

3940

M. DINU BUMBARU:

3945 *Landmark Preservation Commission* est formée de personnes désignées, mais évidemment il y a des conséquences à ça et leur champ d'action est très limité, etc. Ils décident, mais sur un nombre limité d'objets plutôt que d'avoir une action de conseiller sur un champ plus large.

3950 Je voulais amener une question également. Dans le cadre d'une intervention précédente, on avait mentionné la question des budgets. En patrimoine, on a vu apparaître des documents qui sont fort intéressants, mais ils se limitent au PTI; il serait peut-être utile d'avoir un portrait plus complet. Il y a des sommes qui sont versées en études, il y a des sommes qui sont versées en subventions aux musées, à des institutions, à toutes sortes de programmes, en loisir. Enfin, ce serait bon justement que...

3955 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Ne pas avoir seulement l'enveloppe, mais la description de chacun des éléments de l'enveloppe ?

3960 **M. DINU BUMBARU:**

Enfin, ce ne serait pas mauvais.

3965 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

3970 Il faut être précis dans la question pour être sûr d'avoir la réponse parce que là, on a eu une enveloppe de fonctionnement, une enveloppe d'investissement puis une enveloppe de revenu, c'est ce qu'on a eu de la part du bureau du patrimoine. Si on veut plus que ça, il faut être spécifique sur ce qu'on veut, sinon...

M. DINU BUMBARU:

3975 Bien, il me semblait ne pas avoir vu de référence par exemple aux budgets qui sont transférés à des organismes dans le domaine du loisir, dans le domaine des activités culturelles, des équipements culturels, de la gestion de certains sites, certains programmes, etc.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3980 Alors, les projets et programmes qui sont en annexe de l'entente des développements culturels 2000-2005, donc qui est à échéance et qui est en renégociation maintenant. Mais les projets et programmes qui couvrent une enveloppe de 61 M\$, ç'a été versé sur internet cet après-midi. Alors ça, c'est pour l'entente. Mais si on parle du Bureau du patrimoine avec un budget de fonctionnement de quelques millions, un budget d'investissement de plusieurs millions et un

3985

budget de revenus, qui vient de l'entente finalement si je comprends bien, on peut certainement demander un *breakdown*.

M. DINU BUMBARU:

3990

Oui. Bien, il y a le budget du Bureau du patrimoine qui est une création en mouvance; on a constaté avec une certaine incroyable réaction que c'est une direction de projet, enfin, ce n'est pas un projet le patrimoine, c'est une pratique structurante. Si on gère ça comme un projet, à un moment donné ce sera fini, puis ça va s'en aller à la case des bilans à régler, alors que ce n'est pas comme ça qu'on l'envisage. Enfin, j'imagine que c'est juste une formulation. Mais au-delà de ça, il y a peut-être des choses qui seraient plus intéressantes et peut-être moins même la question des chiffres est peut-être moins intéressante que les items, c'est-à-dire les lignes budgétaires qui décrivent l'action en patrimoine. Dans le Service des parcs, il doit bien y avoir des choses qui vont là-dedans, maintenance, je ne sais pas...Service de...

3995

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4000

Ah, je comprends ce que vous voulez dire. C'est sur le plan transversal.

M. DINU BUMBARU:

4005

Absolument. C'est une politique municipale, donc, ce n'est pas juste un poste budgétaire à quelque part dans un service, dans une branche d'une arborescence; c'est vraiment un portrait de la forêt au complet.

4010

Alors, ça, ça peut être un élément. Comme je vous dis, on ne s'attend pas à voir les chiffres qui soudainement apparaissent - de toute façon, je pense qu'il est rendu trop tard pour qu'on s'en rappelle, alors c'est aussi bien qu'on prenne le temps de les inscrire.

4015

Mais j'avais une question qui serait plus de circonstance compte tenu de l'heure tardive. C'est ce thème de la «veille» - je pense à notre ami, monsieur Garand qui est très fort sur la veillée et tout ça, «veillons et réveillon» - et, encore là, ce serait peut-être intéressant d'avoir... le mot circule, on sait qu'il est présent dans le document, mais on ne sait pas trop comment le retracer. Et je posais la question, dans quelle section... enfin, l'important c'est qu'il y soit.

4020

Mais ce qui serait encore plus utile pour nous permettre de formuler un mémoire qui nous aiderait à comprendre le rôle du milieu associatif par rapport à des actions internes à la Ville, des actions de la Ville envers les milieux, le rôle du Bureau par rapport au conseil, par rapport au réseau, par rapport à tout ce monde-là, ce serait qu'on nous décrive un peu ce qu'on entend par veille.

4025

Parce que, on l'a vu, il y a des situations de conflits d'intérêt qui sont inhérentes au système municipal. Si on demande au système de se commenter lui-même, est-ce qu'on aurait eu une Sheila Fraser du patrimoine dans un système qui aurait été entièrement interne, peut-être pas.

4030 Certainement ça aide à faire progresser, mais ça prend une vigie qui a une certaine distance critique. Le concept tel qu'il est avancé est quand même assez général, mais il pourrait donner lieu à différents types de résultats.

4035 Peut-être que ça vaudrait la peine de le détailler sur quel type d'objets, sur quel type de procédures et quel est... enfin. De toute façon ça ne nous empêchera pas comme organisme du milieu d'exercer notre rôle de veille et de vigie. Ce qu'on serait peut-être intéressé à voir, c'est des mécanismes d'accès en cas d'urgence qui soient efficaces, mais on aimerait comprendre pour cela le concept qui est véhiculé par ce document et comment est-ce qu'il peut s'opérationnaliser. Est-ce que c'est ce soir qu'on aura cette réponse ou sur l'internet... à tout le moins qu'on ait une pièce pour pouvoir constater cela.

4040 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

4045 Je ne voudrais pas calmer vos ardeurs, mais j'ai appris à une certaine prudence. Est-ce que les mécanismes, le rôle des intervenants, puis la façon de mettre en œuvre cette veille que j'ai inscrite comme technologique ici, mais en tout cas... certainement patrimoniale, est-ce que vous êtes en mesure d'apporter des éléments d'informations plus précis ou à tout le moins d'apporter des pistes qui sont les vôtres dans le moment et qui pourront être partagées avec les organismes qui oeuvrent depuis toujours en protection du patrimoine de façon à optimiser leur contribution à cette consultation publique ?

4050 **Mme CÉLINE TOPP:**

4055 J'aimerais peut-être aussi revenir sur la question des montants. C'est certain que dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la politique, on va étiqueter les montants et on va être capable d'avoir un portrait d'ensemble, peu importe la provenance ou les sommes qui sont dédiées vers les programmes patrimoine. Actuellement c'est impossible de faire ça. Pour le Bureau du patrimoine, ça va bien parce qu'il y a une unité administrative qui est déjà responsable de ça et à qui on peut identifier les choses. Mais dans d'autres services, il n'y a pas une unité comme telle administrative, c'est dans une mission plus générale et là, il faut faire un exercice assez important qu'on a commencé à regarder avec les responsables de ces services-là, mais pour le moment, c'est assez... on ne pouvait pas verser sur le site.

4060 Donc, on a mis des exemples, on a mis ce qui était disponible et ce sera un mandat du Bureau du patrimoine dans le suivi de la politique de pouvoir suivre ces montants-là, les étiqueter et faire rapport sur leur attribution.

4065 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

4070 Sans nécessairement mettre des montants en bout de ligne, j'ai cru comprendre de la question de monsieur Bumbaru que la notion de patrimoine, elle est transversale à la Ville ; avec la création du Bureau du patrimoine, on se trouve à insuffler une action peut-être plus concertée et moins éclatée en matière patrimoniale, mais est-ce qu'il est quand même possible sur le volet

transversal d'identifier où est l'action patrimoniale à la Ville, ailleurs qu'au Bureau au moment où on se parle ?

4075 C'est-à-dire les types d'objet, mais sans nécessairement les montants puisque de toute façon comme on l'a vu dans le domaine de la culture, des fois c'est du patrimoine, mais c'est du support aux groupes communautaires ou aux organismes...

Mme CÉLINE TOPP:

4080 Bien, voilà ! Alors, on peut identifier les services qui sont visés par les actions en matière de patrimoine, puis après ça, il y a les arrondissements, donc, ça devient assez laborieux.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4085 Oui, si on y va par service, activité, puis en plus les arrondissements.

Mme CÉLINE TOPP:

4090 Alors, c'est...

M. DINU BUMBARU:

4095 Mais par exemple, je pense, si on prend le cas de la Société de transport de Montréal, il me semble que quelque part si on fait un *google* là-dedans, on va tomber sur une section du patrimoine. C'est toute une section! Évidemment eux autres, pour eux, ça veut dire injecter du béton et des millions dans les tunnels mais, en passant, ils massacrent ou peut-être qu'ils donnent un coup de main sur certaines des œuvres d'art qui sont dans les stations, mais pour eux, c'est de la gestion de patrimoine.

4100 Peut-être que... je sais que dans le Service des loisirs, il y a des gens qui travaillent en patrimoine, c'est leur poste assigné. Alors, peut-être que ce serait bon d'avoir un inventaire ne serait-ce que de ces montants-là, enfin, peut-être qu'on va le faire nous-mêmes, mais ça pourrait être utile pour l'ensemble des participants à cet exercice d'avoir cette idée qui est déjà présente d'une manière implicite dans le travail qui a mené à ce document-là, mais qui est peut-être explicitable aussi.

4110 Puis il y a des choses, je ne sais pas, il me semble que je n'ai pas vu... toutes les références au PTI, tout ça, on ne comprend pas tellement ce qui se passe quand on subventionne des musées ou des institutions parce que ce n'est peut-être pas... il me semble qu'un musée, c'est quand même une institution patrimoniale à la limite, c'est reconnu dans les conventions internationales, alors...

4115 Peut-être qu'on pourrait au moins voir ça dans ce contexte. Je ne sais pas. Enfin, ça aiderait à mettre les choses en perspective parce que ça veut dire qu'il y a déjà beaucoup d'argent qui va en sensibilisation, puis en diffusion dans certains cas, et je comprends que les budgets des

arrondissements ajoutent à ça parce qu'il y a aussi des activités en arrondissement. Est-ce qu'il y a un système au moins de table des matières qui pourrait être mis de l'avant? Ce serait utile.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4120

Oui, c'est ce que je comprends de votre demande. C'est plus une table des matières sur qui intervient en matière patrimoniale. Vous allez jusqu'au para municipal et avec raison. C'est un travail qui n'est pas fait encore, je comprends. Est-ce qu'il est possible d'en présenter des balbutiements pour fin d'information sur le site internet de l'Office?

4125

Mme CÉLINE TOPP:

On peut faire des choses, mais cette information-là va demeurer des exemples et va demeurer une information qui va être incomplète.

4130

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Parcellaire et en évolution.

Mme CÉLINE TOPP:

4135

C'est ça. Et sur laquelle il ne faudrait pas fonder un jugement sur les montants que la Ville consacre déjà au patrimoine ou à son environnement plus large.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire:

4140

C'est dangereux ça, les édiles vont penser qu'ils dépensent trop en matière de patrimoine.

M. DINU BUMBARU:

4145

Ne vous inquiétez pas, on peut leur montrer que c'est encore insignifiant et qu'avec un peu d'argent, on peut faire beaucoup de dégât quand c'est mal dépensé aussi.

Mme CÉLINE TOPP:

4150

Au niveau de la veille patrimoniale, l'idée a été amenée dans le cadre de la politique pour avoir un lieu où on peut justement organiser l'action lorsqu'il y a des situations d'urgence qui se présentent et qui nous permet de réagir, d'accueillir des informations et de réagir de façon organisée à ces informations-là.

4155

Donc ce qu'on indique, c'est que ça va être avec le conseil du patrimoine qu'on va développer cette notion-là, qu'on va voir aussi comment l'ancrer dans le milieu et c'est aussi une veille pour nous alerter aussi sur des situations qui viendront.

4160 Comme là, on parle beaucoup du patrimoine religieux et de l'importance d'avoir... mais d'être aussi proactif pour identifier des situations. On peut parler du patrimoine industriel par exemple, ou scolaire ou d'autres, pour avoir un groupe qui réfléchit, qui nous aide à réfléchir et à orienter l'action.

4165 Alors, c'est ça un peu les pistes qui sont sur la table présentement et ce sera sûrement des travaux avec le conseil du patrimoine auquel on invitera le chantier patrimoine à venir aussi nous aider à structurer ça.

M. DINU BUMBARU:

4170 Si vous me permettez, est-ce que sur la base de cette... Est-ce que ce système qui est à la fois un système d'observation, un observatoire, et un élément de prospective, d'anticipation, est-ce qu'il peut être muni d'un bouton d'alarme aussi puisqu'on a souvent l'impression qu'on fait beaucoup de... c'est très essentiel qu'on imagine les problèmes à venir, qu'est-ce qu'il va se passer dans dix ans, dans quinze ans, mais des fois, le problème est là aujourd'hui et on sent qu'on n'a pas de prise. Alors, peut-être que ce serait un équipement à lui donner aussi. Puisque 4175 au point de vue légal, les citoyens peuvent bien s'enchaîner et risquer des arrêts cardiaques dont tu nous as prévenu tantôt, le patrimoine au cœur de l'action, mais peut-être que ça pourrait être bien s'il y avait des moyens d'intervention, puis de fait, il y a des citoyens qui se sont retrouvés poursuivis personnellement parce qu'ils ont osé anticiper sur ces moyens d'action.

4180

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4185 C'est un peu ça ma question suite à la vôtre. C'est que même s'il y a un bouton sur lequel on peut appuyer, comme l'a dit monsieur Arsenault, quand on n'a pas accès à un programme d'intervention, on peut peser sur le bouton quand on est en situation d'urgence, mais si ça n'amène pas une action concrète, ça donne quoi ? Ce serait un registre des situations d'urgence, mais il faut à ce moment-là qu'au niveau du citoyen, qui met le doigt sur le bouton, qu'il n'y ait pas l'attente qu'il y ait une action, mais qu'il y ait bien la conscience qu'on vient d'enregistrer qu'il y a une action qui mériterait une intervention, puis qu'aujourd'hui, il n'y en aura peut-être pas, mais 4190 que si on continue, peut-être que demain, on l'aura.

Vous comprenez ce que je veux dire ?

M. DINU BUMBARU:

4195

Oui, je sais, mais peut-être que ça voudrait la peine dans ce cas-là qu'on réfléchisse dans le cadre de l'exercice à construire ce bouton rouge parce que présentement...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4200 Il n'y en a pas.

M. DINU BUMBARU:

4205 Il n'y en a pas et peut-être qu'il y en a un et il suffirait d'avoir des moyens qui n'appartiennent pas à la population autant qu'à ses institutions. Dans le fond, les lois n'appartiennent pas au peuple, elles appartiennent, elles sont administrées par des institutions. Peut-être que c'est ... enfin, c'était un point.

4210 Donc, ce que je comprends, c'est que le concept de veille est encore un peu à définir, quoi?

Mme CÉLINE TOPP:

4215 Oui, c'est ça.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4220 Il est à développer, mais je pense que le message est passé. S'il y a des informations sur les rôles des intervenants, les titres d'objets, les procédures, les mécanismes d'accès à l'information et les mécanismes de rétroaction, c'est des pistes de réflexion que vous souhaitez explorer.

M. DINU BUMBARU:

4225 Oui, absolument.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4230 C'est tout ?

M. DINU BUMBARU:

4235 Oui. Bien, je pourrais vous faire peut-être une mention. Tantôt il a été dit que la Maison Van Horne a été démolie en 1974, ce qui est malheureusement inexact : la démolition a débuté le 8 septembre 1973.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Le monument classé qui a été démoli, c'est lequel ?

4240 **M. DINU BUMBARU:**

Le couvent St-Isidore qui est un monument cité à Longue-Pointe. Oui, c'est un couvent. Vous savez, il y a beaucoup de choses, on parle de... Tantôt j'écoutais la discussion sur le patrimoine archéologique qui était absolument intéressante et qui nous fait penser qu'il y a
4245 énormément de bâtiments qui ne sont absolument pas protégés et donc, la basilique Notre-Dame n'est pas classée, c'est un cas spectaculaire, mais il y en a combien?

Je veux dire, ici, dans l'ouest de l'île, c'est particulièrement vulnérable malgré ce qu'on peut penser. Alors, si vous permettez, on va vous remercier.

4250

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

J'aimerais peut-être offrir l'occasion à madame Letocha d'apporter un complément d'information, si vous souhaitez le faire ?

4255

Mme LOUISE LETOCHA :

La seule chose que j'apporterais comme précision par rapport au concept de veille, d'abord, ç'a été une demande, nous avons... lorsque le conseil a été instauré, nous avons
4260 rencontré les différents groupes associatifs et ç'a été une demande de constituer un lieu où on pourrait avoir une réplique rapide et essayer d'intervenir dans des cas très particuliers.

On posait la question des types de patrimoines impliqués, ça touche aussi bien le patrimoine immobilier que le patrimoine mobilier. Entre autres, l'Association des directeurs de musées de Montréal ont demandé qu'on ait une équipe pluridisciplinaire et leur demande est
4265 venue à la suite d'un encan qui s'est fait à Montréal sur des objets d'archives qui touchaient l'histoire de Montréal en particulier et où aussi bien la Ville que les musées ont été pris de court pour essayer de récupérer certains des objets qui étaient vendus à cet encan.

Et donc, à la suite de ça, l'Association des directeurs nous a demandé de réfléchir à une
4270 espèce de concept de veille où on aurait une équipe pluridisciplinaire qui pourrait intervenir rapidement et dans ce sens-là, oui, le concept de veille est à développer et comment on agirait par rapport à des biens mobiliers versus des biens immobiliers. Donc, tout est à définir en ce sens-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

4275

Merci, Madame Letocha. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, Madame Topp ?
Ça va .

Alors, je vous remercie tous et toutes, les gens de la Ville pour leur présentation et leur
4280 ouverture pour répondre aux questions, les gens de l'Office pour la logistique et, en premier lieu, évidemment vous dans la salle qui avez la patience de rester jusqu'à 11 h 30 pour témoigner de votre intérêt envers la politique du patrimoine.

4285

Vous êtes invités à communiquer le plus tôt possible avec monsieur Rémi Manès dont le numéro de téléphone est sur le site internet de même que sur l'avis public pour signaler votre intention de soumettre un mémoire. Nous allons établir le calendrier des séances de présentation des mémoires ; il est fonction du nombre de mémoires qui feront l'objet de présentation. Alors, le plus tôt nous connaissons votre intention de présenter, le mieux nous serons à même de vous offrir une plage horaire au calendrier. Le dépôt des mémoires commence le 31 janvier 2005.

4290

Alors, à tous et à toutes, merci beaucoup et joyeuses fêtes.

4295 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4300 _____
LOUISE PHILIBERT, s.o.